

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1799

2 septembre 2010

SOMMAIRE

A.A.H. Assurances	86349	ELFIN S.r.l. - S.à r.l.	86348
Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A.	86339	Endrope S.A.	86348
AddSorb S.A.	86342	Etimine S.A.	86342
ALESRAA Luxembourg S.à r.l.	86343	Findexa Luxembourg S.à r.l.	86348
Algohal S.à r.l.	86343	Fracasse	86348
Angefin S.A.	86343	Gania S.A.	86349
a-part s.à r.l.	86339	GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances	86351
Aqueduct Capital S.à r.l.	86341	Gestion GIC S.à r.l.	86338
ARTEMIS Information Management	86344	Gestion J.P. S.C.A.	86351
Artos S.A.	86344	Gestion Magma S.C.A.	86351
Atos Origin Luxembourg PSF S.A.	86344	Groupe Wenmec S.A.	86352
Audatex Holdings II S.à r.l.	86342	Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l.	86352
Autopolis S.A.	86344	Hutchison Milan Holdings S.à r.l.	86352
Banice Architectes S. à r.l.	86344	Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l.	86352
Baypoint S.A.	86345	Investment Opportunities Fund SICAV-FIS	86351
Beech Tree S.A.	86340	Lux Cem International S.A.	86340
Boucherie Meyrer S. à r. l.	86345	LX Priv	86342
Brysam Lux (Colombia) S.à r.l.	86339	Made By Dan S.à.r.l.	86340
Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs-Conseils S.A.	86345	Nicoletta International S.A.	86352
Capital Dynamics S.C.A.	86345	Opalon S.A.	86340
Clarins Groupe S.à r.l.	86346	PALMYRA REAL ESTATES S.A. Luxembourg	86341
CMC Biologics S.à r.l.	86306	Prentel Holding S.A.	86341
Cofima III S.A.	86346	Ristorante-Pizzeria "Il Basilico" S.à.r.l. ...	86338
D.B.C.	86346	SCHANCK Fredy s.à.r.l.	86341
Dekan S.A.	86346	SCHANCK Fredy s.à.r.l.	86306
Dexia Life & Pensions Luxembourg	86346	Tacit Investments S.à r.l.	86343
DSC Luxembourg S.à r.l.	86347	VALLE SERENA S.à r.l. en liquidation ...	86350
Dubaian Investment Opportunity SICAR, S.à r.l.	86347	VILLA DE SHANGHAI, Restaurant Chi-nois s.à.r.l.	86343
Dumfries S.A.	86347	ZL S.à r.l.	86338
Dynamic Motors Luxembourg S.A.	86347		
Eastern Europe Real Estate Opportunities S.à r.l.	86347		
e-Kenz	86348		

SCHANCK Fredy s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 29, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092200/10.

(100100032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

CMC Biologics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.428,43.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 134.356.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of June,
Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CMC Biologics S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.356, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 27 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 95 dated 14 January 2008, and which articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 20 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 530 of 23 March 2009 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Raymond THILL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary, Ms Nadia TBATOU, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer, Ms Catherine DONCEEL, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted (the Board), the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. All the shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that 5,286,165 (five million two hundred eighty-six thousand one hundred and sixty-five) class A 1 preferred shares (the Class A 1 Preferred Shares), 1,082,286 (one million eighty-two thousand two hundred and eighty-six) class A 2 preferred shares (the Class A 2 Preferred Shares) and 306,799 (three hundred and six thousand seven hundred and ninety-nine) class B common shares (the Class B Common Shares, all in registered form with a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each, representing 98.9% (ninety-eight point nine per cent) of the share capital of the Company of an amount of EUR 67,428.43 (sixty-seven thousand four hundred and twenty-eight euro and forty-three cents) are represented at the present Meeting so that the Meeting for which the shareholders have had due notice can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. creation of new classes of shares, namely class X1 preferred shares of the Company (the Class X1 Preferred Shares), class X2 preferred shares of the Company (the Class X2 Preferred Shares) and class X3 preferred shares of the Company (the Class X3 Preferred Shares), each having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), and having such rights and features as set out in the articles of association of the Company as they are proposed to be amended and restated pursuant to item 4. of the agenda (the Articles);

2. increase of the share capital of the Company by an amount of up to EUR 3,677.14 (three thousand six hundred seventy-seven euro and fourteen euro cents) so as to bring the share capital of the Company to EUR 71,105.57 (seventy-one thousand one hundred and five euro and fiftyseven euro cents), by way of the issuance of (i) 283,045 (two hundred eighty-three thousand and forty-five) new Class X1 Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each, (ii) 58,289 (fifty-eight thousand two hundred eighty-nine) new Class X2 Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each and (iii) 26,380 (twenty-six thousand three hundred and eighty) new Class X3 Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each;

3. subscription for and payment of the share capital increase set out in item

2. above by way of a contribution in kind;

4. full restatement of the Articles (without any amendment to the corporate object clause) to include i.a. the above increase of share capital;

5. authorisation to the Company to issue up to 217,195 (two hundred seventeen thousand one hundred ninety-five) warrants exercisable into an aggregate of 217,195 (two hundred seventeen thousand one hundred ninety-five) Class X3 Preferred Shares of the Company to Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR and MCP-CMC III S.à r.l. (collectively the MCP Investors), such warrants to be governed by a warrants instrument issued by the Company, to issue new Class X3 Preferred Shares of the Company and to subsequently increase the share capital of the Company in case the warrants are exercised by any warrant holder; and

6. amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or to any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create new classes of shares, namely class X1 preferred shares of the Company (the Class X1 Preferred Shares), class X2 preferred shares of the Company (the Class X2 Preferred Shares) and class X3 preferred shares of the Company (the Class X3 Preferred Shares), each having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), and having such rights and features as set out in the Articles of the Company as they are proposed to be amended and restated in item 4. of the agenda of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,677.14 (three thousand six hundred seventy-seven euro and fourteen euro cents) so as to bring the share capital of the Company to EUR 71,105.57 (seventy-one thousand one hundred and five euro and fifty-seven euro cents), by way of issuance of (i) 283,045 (two hundred eighty-three thousand and forty-five) new Class X1 Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each, (ii) 58,289 (fifty-eight thousand two hundred eighty-nine) new Class X2 Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each and (iii) 26,380 (twenty-six thousand three hundred and eighty) new Class X3 Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each.

Third resolution

The Meeting approves and accepts the subscription and payment for the (i) 283,045 (two hundred eighty-three thousand and forty-five) new Class X1 Preferred Shares (ii) 58,289 (fifty-eight thousand two hundred eighty-nine) new Class X2 Preferred Shares and (iii) 26,380 (twenty-six thousand three hundred and eighty) new Class X3 Preferred Shares (the New Shares) as set out below and further acknowledges that the shareholders of the Company, who/which have not subscribed to the New Shares, have waived their preferential subscription rights (if any) with respect to the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

1. Thereupon, Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital organized in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.711 (the SICAR), represented by Nadia TBATOU, by virtue of a proxy given on 28 June 2010, declares that it subscribes to 141,522 (one hundred forty-one thousand five hundred twentytwo) Class X1 Preferred Shares, 29,144 (twenty-nine thousand one hundred forty-four) Class X2 Preferred Shares and 13,190 (thirteen thousand one hundred ninety) Class X3 Preferred Shares and that it fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of EUR 3,191,129.56 (three million one hundred ninety-one thousand one hundred and twenty-nine euro and fifty-six euro cent), that the SICAR has against the Company.

The said contribution in kind made by the SICAR to the Company is to be allocated as follows:

The amount of EUR 1,838.56 (one thousand eight hundred thirty-eight euro and fifty-six euro cents) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and the amount of EUR 3,189,291.00 (three million one hundred eighty-nine thousand two hundred and ninety-one euro) is to be allocated to the share premium account of the Company stapled to the relevant Class X Preferred Shares.

2. Thereupon, MCP-CMC III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.354 (Luxco II), represented by Nadia TBATOU, by virtue of a proxy given on 28 June 2010, declares that it subscribes to 141,523 (one hundred forty-one thousand five hundred twentythree) Class X1 Preferred Shares, 29,145 (twenty-nine thousand one hundred forty-five) Class X2 Preferred Shares and 13,190 (thirteen thousand one hundred ninety) Class X3 Preferred Shares and that it fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of EUR 3,191,129.56 (three million one hundred ninety-one thousand one hundred and twenty-nine euro and fifty-six euro cents) that Luxco II has against the Company.

The said contribution in kind made by Luxco II to the Company is to be allocated as follows:

The amount of EUR 1,838.58 one thousand eight hundred thirty-eight euro and fifty-eight euro cents is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and the amount of EUR 3,189,290.98 (three million one hundred eighty-nine thousand two hundred and ninety euro and ninety-eight euro cents) is to be allocated to the share premium account of the Company stapled to the relevant Class X Preferred Shares.

The value of the above contributions in kind by the MCP Investors has been given to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company dated 29 June 2010 and by the balance sheet of the Company dated 31 May 2010.

The proxies indicated under items 1. and 2, the valuation certificate and the balance sheet, after having been signed “ne varietur” by the members of the Board, by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to fully restate the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name CMC Biologics S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, contribution and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 71,105.57 (seventy-one thousand one hundred and five euro and fifty-seven euro cents) represented by:

- 5,286,165 (five million two hundred eighty-six thousand one hundred and sixty-five) Class A 1 Preferred Shares;
- 1,082,286 (one million eighty-two thousand two hundred and eighty-six) Class A 2 Preferred Shares;
- 374,392 (three hundred seventy-four thousand three hundred and ninetytwo) Class B Common Shares;
- 283,045 (two hundred eighty-three thousand and forty-five) Class X1 Preferred Shares;
- 58,289 (fifty-eight thousand two hundred and eighty-nine) Class X2 Preferred Shares; and
- 26,380 (twenty-six thousand three hundred and eighty) Class X3 Preferred Shares,

all in registered form with a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The general meeting of the shareholders of the Company will be entitled to issue Class A 3 Preferred Shares upon conversion of the Class A 2 Preferred Shares in accordance with article 5.5 of these Articles.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.4 Class A 1 Preferred Shares may be converted into Class B Common Shares by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders resolving in the manner required for the amendment of these Articles. The conversion ratio shall be 10 (ten) Class A 1 Preferred Shares for 1 (one) Class B Common Share. Upon such resolution, the nominal share capital shall be reduced accordingly by a cancellation of the relevant Class A 1 Preferred Shares and the issue of 1 (one) additional Class B Common Share per full tranche of 10 (ten) Class A 1 Preferred Shares. The amount of the capital reduction shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

5.5 Class A 2 Preferred Shares may be converted into Class A 3 Preferred Shares on a 1 to 1 basis by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders resolving in the manner required for the amendment of these Articles.

5.6 Class A 2 Preferred Shares or, as the case may be, Class A 3 Preferred Shares may be converted into Class B Common Shares by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders resolving in the manner required for the amendment of these Articles. The conversion ratio shall be 6.349 (six point three four nine) Class A 2 Preferred Shares or 6.349 (six point three four nine) Class A 3 Preferred Shares, as the case may be, for 1 (one) Class B Common Share per full tranche of 6.349 (six point three four nine) Class A 2 Preferred Shares or full tranche of 6.349 (six point three four nine) Class A 3 Preferred Shares, as the case may be. Upon such resolution, the nominal share capital shall be reduced accordingly by a cancellation of the relevant Class A 2 Preferred Shares respectively Class A 3 Preferred Shares and the issue of 1 (one) additional Class B Common Share. The amount of the capital reduction shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

5.7 Class X1 Preferred Shares may be converted into Class X3 Preferred Shares by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving in the manner required for the amendment of these Articles. The conversion ratio shall be 10 (ten) Class X1 Preferred Shares for 1 (one) Class X3 Preferred Share. Upon such resolution, the nominal share capital shall be reduced accordingly by a cancellation of the relevant Class X1 Preferred Shares and the issue of 1 (one) additional Class X3 Preferred Share per full tranche of 10 (ten) Class X1 Preferred Shares. The amount of the capital reduction shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

5.8 Class X2 Preferred Shares may be converted into Class X3 Preferred Shares by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving in the manner required for the amendment of these Articles. The conversion ratio shall be 6.349 (six point three four nine) Class X2 Preferred Shares, for 1 (one) Class X3 Preferred Share. Upon such resolution, the nominal share capital shall be reduced accordingly by a cancellation of the relevant Class X2 Preferred Shares and the issue of 1 (one) additional Class X3 Preferred Share per full tranche of 6.349 (six point three four nine) Class X2 Preferred Shares. The amount of the capital reduction shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

5.9 Class B Common Shares shall not be convertible into shares of another class.

5.10 Class X3 Preferred Shares shall not be convertible into shares of another class.

5.11 Each share premium amount paid for a specific class of shares shall be stapled to such class of shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Class A 1 Preferred Shares, the Class A 2 Preferred Shares, the Class A 3 Preferred Shares, the Class B Common Shares, the Class X1 Preferred Shares, the Class X2 Preferred Shares and the Class X3 Preferred Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as specifically provided in these Articles.

6.2 Each share entitles the holder to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote in accordance with the Law and these Articles.

6.3 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 If there is no more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders or to third parties.

6.5 In case of plurality of shareholders, and as long as no Change of Control has taken place, no shareholder shall transfer any shares in the Company to any other person except as provided in articles 7 to and including 11 of the Articles and, for transfer of shares to third parties, unless the general meeting of shareholders representing at least $\frac{3}{4}$ (three-quarters) of the corporate capital of the Company shall have agreed thereto (the Consent). After a Change of Control, the provisions of articles 7 to and including 11 of the Articles shall expire, and shares in the Company shall be freely transferable among shareholders of the Company, whereas the transfer of shares to nonshareholders is subject to obtaining the Consent, in accordance with the Law.

6.6 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Each share transfer will be duly recorded in the share register.

6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law. The decision to redeem the Company's own shares shall be taken by a resolution of the majority of shareholders representing at least $\frac{3}{4}$ (three-quarters) of the corporate capital of the Company and shall automatically entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares. The redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the payment of the purchase price.

Art. 7. General Transfer restrictions rules.

7.1 Ordinary Permitted Transferees

7.1.1 Upon Death.

In the event of death of any shareholder who is a natural person, the transfer of the shares of the deceased shareholder either to his/her parents, descendants or the surviving spouse (the Legal Heirs) does not require any Consent. The transfer of the shares of the deceased shareholder to his/her heirs (other than Legal Heirs), legatees or distributees, whether or not such recipients are Members of the Immediate Family of such holder, requires as a condition precedent, the obtaining of the Consent.

7.1.2 Estate Planning.

Any shareholder who is a natural person may transfer, upon the Consent granted by the other shareholders (unless the Consent is not required by application of article 7.1.1 above), any or all of such shares (i) to, or for the benefit of, any Member(s) of the Immediate Family of such holder, if after giving effect to such transfer, such natural person will continue to own not less than a majority of the shares originally issued to such person or (ii) to a trust, fiduciary company or entity formed for estate planning purposes or to a private foundation for the benefit of such holder and/or any Member (s) of the Immediate Family of such holder so long as such holder or a Member of the Immediate Family of such holder serves as trustee for such trust, or as principal and beneficial owner of the shares held by the fiduciary company as fiduciary property or in an equivalent capacity with respect to any such private foundation or other entity and provided that the trust instrument or other documents governing such trust, fiduciary agreement, private foundation or other entity provides that such holder, as trustee (or equivalent), shall retain sole and exclusive, direct or indirect control over the voting and disposition of such shares until a waiver of such provisions executed by all shareholders or until the death of such holder.

7.1.3 Additional Permitted Transfers by the Investors.

Any Investor may transfer any or all of its shares, subject to the Consent when such transfer is to a person who is not shareholder prior to such transfer, (i) to a MCP Investor or an Affiliated Fund, (ii) to its partners or to Affiliates of any of the foregoing or (iii) to any manager, officer or employee of, or consultant or adviser to, the Company or its subsidiaries.

7.1.4 Additional Permitted Transfers by the Class B Common Shares.

Any Class B Common Shareholders may transfer any or all of its shares, subject to the Consent when such transfer is to a person who is not shareholder prior to such transfer, to its limited partners or other investors as part of a distribution or similar corporate event or to its Affiliates.

7.1.5 Additional Permitted Transfers by the Class X3 Preferred Shares.

Any Class X3 Preferred Shareholders may transfer any or all of its shares, subject to the Consent when such transfer is to a person who is not shareholder prior to such transfer, to its limited partners or other investors as part of a distribution or similar corporate event or to its Affiliates.

7.1.6 General Permitted Transfer Rules.

No transfer permitted under the terms of this article 7.1 shall be effective unless

(i) the Consent has been granted, when required, and (ii) the transferee of such shares (each, a Permitted Transferee) has delivered to the Company a written acknowledgment and agreement in form and substance reasonably satisfactory to the Company that such shares to be received by such Permitted Transferee shall remain subject to all of the provisions

of the Articles and any agreement concluded from time to time between the shareholders and that such Permitted Transferee shall be bound by and shall be a party to such shareholders agreement; provided, however, that no transfer by any holder of shares to a Permitted Transferee shall relieve such holder of any of its obligations hereunder.

7.2 Tag Along and Drag Along Permitted Transferees

In addition to transfers permitted under the preceding article 7.1:

- a) any Investor may transfer its shares if (i) such holder has complied with the “tag along” provisions contained in article 8 or (ii) the MCP Investors have exercised their “drag along” rights set forth in article 9; and
- b) any holder of shares may transfer any or all of such shares in accordance with the provisions, terms and conditions of articles 8 to and including 10 of the Articles.

7.3 Class A 2 Preferred Shares.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, for so long as (and only for so long as) no Change of Control has taken place, none of the Class A 2 Preferred Shares may be transferred without the Consent, including the affirmative vote of the MCP Investors. Class A 2 Preferred Shares may however be converted into Class A 3 Preferred Shares in accordance with article 5.5 of these Articles.

7.4 Class X2 Preferred Shares.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, for so long as (and only for so long as) no Change of Control has taken place, none of the Class X2 Preferred Shares may be transferred without the Consent, including the affirmative vote of the MCP Investors.

7.5 Impermissible Transfer.

Any attempted transfer of shares not permitted under the terms of this article 7 shall be null and void, and the Company shall not in any way give effect to or recognize any such impermissible transfer.

Art. 8. Tag along rights.

8.1 Creation of Tag Along Rights.

Tag along rights governed by this article 8, and subject to the provisions of article 11 below, shall be applicable in case 1 (one) or more Investors (each such holder, a Prospective Selling Investor) proposes to sell any shares in the Company to any Prospective Buyer in a transaction (i) not permitted under the terms of article 7.1 or 7.2.1 a), or (ii) in connection with which the MCP Investors have not elected to exercise their “drag along” rights under article 9 below.

8.2 Notice.

The Prospective Selling Investors shall deliver a written notice (the Tag Along Notice) to each other holder of shares (each, a Tag Along Holder) at least 15 (fifteen) calendar days prior to such proposed transfer. The Tag Along Notice shall include:

- a) The principal terms of the proposed sale insofar it relates to shares in the Company, including (i) the number and class of the shares to be purchased from the Prospective Selling Investors, (ii) the fraction(s) expressed as a percentage, determined by dividing the number of shares of each class to be purchased from the Prospective Selling Investors by the total number of shares of each such class originally purchased by the Investors (the Tag Along Sale Percentage), (iii) the maximum and minimum per share purchase price and (iv) the name and address of the Prospective Buyer; and
- b) An invitation to each Tag Along Holder to make an offer to include in the proposed sale to the applicable Prospective Buyer an additional number of shares held by such Tag Along Holder (not in any event to exceed the Tag Along Sale Percentage of the total number of shares of the applicable class held by such Tag Along Holder), on the same terms and conditions (subject to any options, warrants and convertible debt securities that may exist from time to time), with respect to each share sold, as the Prospective Selling Investors shall sell each of their shares.

8.3 Exercise.

Within 15 (fifteen) calendar days after the effectiveness of the Tag Along Notice, each Tag Along Holder desiring to make an offer to include issued and outstanding shares in the proposed sale (each a Participating Seller and, together with the Prospective Selling Investors, collectively, the Tag Along Sellers) shall furnish a written notice (the Tag Along Offer) to the Prospective Selling Investors offering to include an additional number of shares (not in any event to exceed the Tag Along Sale Percentage of the total number of shares of the applicable class held by such Participating Seller) which such Participating Seller desires to have included in the proposed sale. Each Tag Along Holder who does not accept the Prospective Selling Investors' invitation to make an offer to include shares in the proposed sale shall be deemed to have waived all of his rights with respect to such sale, and the Tag Along Sellers shall thereafter be free to sell to the Prospective Buyer, at a per share price no greater than the maximum per share price set forth in the Tag Along Notice and on other principal terms which are not materially more favourable to the Tag Along Sellers than those set forth in the Tag Along Notice, without any further obligation to such non-accepting Tag Along Holder.

8.4 Irrevocable Offer.

The offer of each Participating Seller contained in his Tag Along Offer shall be irrevocable, and, to the extent such offer is accepted, such Participating Seller shall be bound and obligated to sell in the proposed sale on the same terms and conditions, with respect to each share sold (subject to any options, warrants and convertible debt securities that may exist from time to time), as the Prospective Selling Investors, up to such number of shares as such Participating Seller

shall have specified in his Tag Along Offer; provided, however, that if the principal terms of the proposed sale change with the result that the per share price shall be less than the minimum per share price set forth in the Tag Along Notice or the other principal terms shall be materially less favourable to the Tag Along Sellers than those set forth in the Tag Along Notice, each Participating Seller shall be permitted to withdraw the offer contained in his Tag Along Offer and shall be released from his obligations thereunder.

8.5 Reduction of Shares Sold.

The Prospective Selling Investors shall attempt to obtain the inclusion in the proposed sale of the entire number of shares which each of the Tag Along Sellers requested to have included in the sale (as evidenced in the case of the Prospective Selling Investors by the Tag Along Notice and in the case of each Participating Seller by such Participating Seller's Tag Along Offer). In the event the Prospective Selling Investors shall be unable to obtain the inclusion of such entire number of shares in the proposed sale, the number of shares to be sold in the proposed sale shall be allocated among the Tag Along Sellers in proportion, as nearly as practicable, to the respective number of shares which each Tag Along Seller requested to be included in the proposed sale. For purposes of this article 8.5, the Prospective Selling Investors shall be deemed to have requested to include the number of shares set forth in the Tag Along Notice pursuant to article 8.2.

8.6 Additional Compliance.

If (i) prior to consummation, the terms of the proposed sale shall change with the result that the per share price to be paid in such proposed sale shall be greater than the maximum per share price set forth in the Tag Along Notice or the other principal terms of such proposed sale shall be materially more favourable to the Tag Along Sellers than those set forth in the Tag Along Notice, the Tag Along Notice shall be null and void, and it shall be necessary for a separate Tag Along Notice to be furnished, and the terms and provisions of this article 8 separately complied with, in order to consummate such proposed sale pursuant to this article 8; provided, however, that in the case of such a separate Tag Along Notice, the applicable period to which reference is made in articles 8.2 and 8.3 shall be 7 (seven) calendar days and (ii) the Prospective Selling Investors have not completed the proposed sale by the end of the 180th day following the date of the effectiveness of the Tag Along Notice, each Participating Seller shall be released from his obligations under his Tag Along Offer, the Tag Along Notice shall be null and void, and it shall be necessary for a separate Tag Along Notice to be furnished, and the terms and provisions of this article 8 separately complied with, in order to consummate such proposed sale pursuant to this article 8, unless the failure to complete such proposed sale resulted from any failure by any Participating Seller to comply with the terms of articles 8 up to and including 10 of the Articles.

Art. 9. Drag along rights.

9.1 Change of Control Drag Along.

Each holder of shares hereby agrees, if requested by the MCP Investors, to sell a specified percentage (the Drag Along Sale Percentage) of such shares, directly or indirectly, to a Prospective Buyer in the manner and on the terms set forth in this article 9, subject to the provisions of article 11 below, in connection with the sale by 1 (one) or more Investors of shares (each such holder, a Prospective Selling Investor) to the Prospective Buyer, provided all such sales would collectively result in the sale of at least 75% (seventy five per cent) of the shares held by the shareholders prior to such sale.

9.2 Exercise.

If the MCP Investors elect to exercise their rights under this article 9, the Prospective Selling Investors shall furnish a written notice (the Drag Along Notice) to each other holder of shares. The Drag Along Notice shall set forth the principal terms of the proposed sale insofar as it relates to such shares including (i) the number and class of shares to be acquired from the Prospective Selling Investors, (ii) the Drag Along Sale Percentage, (iii) the per share consideration to be received in the proposed sale and (iv) the name and address of the Prospective Buyer. If the Prospective Selling Investors consummate the proposed sale to which reference is made in the Drag Along Notice, each other holder of shares (each a Participating Seller, and, together with the Prospective Selling Investors, collectively, the Drag Along Sellers) shall be bound and obligated to sell the Drag Along Sale Percentage of such holder's shares in the proposed sale on the same terms and conditions, with respect to each share sold, as the Prospective Selling Investors shall sell each Investor Share in the sale. If at the end of the 180th day following the date of the effectiveness of the Drag Along Notice the Prospective Selling Investors have not completed the proposed sale, the Drag Along Notice shall be null and void, each Participating Seller shall be released from his obligation under the Drag Along Notice and it shall be necessary for a separate Drag Along Notice to be furnished and the terms and provisions of this article 9 separately complied with, in order to consummate such proposed sale pursuant to this article 9.

9.3 Right of First Refusal on Certain Drag Along Sales.

In the event that the Drag Along Notice provides for per share consideration that is less than Closing Date Price Per Share, then for a period of 2 (two) calendar weeks following receipt of the Drag Along Notice, the shareholders (other than the Prospective Selling Investors) shall have the right to elect to purchase (the Drag Along Right of First Refusal) all of the shares that the Prospective Selling Investor desires to transfer (each share the transferring shareholder desires to transfer, a Drag Along Share and, collectively, the Drag Along Shares). If 1 (one) or more shareholders collectively elect to purchase all of the Drag Along Shares, such electing shareholders shall give notice, within such 2 (two) calendar week period, to the Prospective Selling Investors of such election to purchase all the Drag Along Shares. If more than 1 (one)

shareholder so elects to purchase the Drag Along Shares, the Drag Along Shares shall be allocated amongst the electing shareholders in accordance with their respective elections or, if further allocation is necessary, in accordance with their relative ownership of shares (determined on an Equivalent Share basis). The purchase price and terms of payment for the Drag Along Shares shall be the same as specified in the Drag Along Notice. If the shareholders do not elect to exercise their respective rights of first refusal under this article 9.3 for the full number of Drag Along Shares within such 2 (two) calendar week period, then the sale proposed in the Drag Along Notice shall be permitted to proceed in accordance with article 9.2 and these Articles. Any proposed purchase of Drag Along Shares by the Shareholders pursuant to their rights under this article 9.3 shall be consummated within 4 (four) calendar weeks after the expiration of such initial 2 (two) calendar week period and, if not consummated within such time, shall be null and void, and the sale proposed in the Drag Along Notice shall be permitted to proceed in accordance with article 9.2 and these Articles. The term "Closing Date Price Per Share" shall have the meaning set out in the following table, in each case as adjusted to reflect any split, subdivision or combination of shares, or recapitalization, reorganization or similar corporate event affecting the shares:

Table: Closing Date Price Per Share

Class A1 Preferred Shares	EUR 10 (ten euro)
Class A2 Preferred Shares	EUR 15.75 (fifteen euro and seventy-five euro cents)
Class B Common Shares	EUR 100 (one hundred euro)
Class X1 Preferred Shares	EUR 10 (ten euro)
Class X2 Preferred Shares	EUR 15.75 (fifteen euro and seventy-five euro cents)
Class X3 Preferred Shares	EUR 100 (one hundred euro)

Art. 10. Right of first refusal.

10.1 Right of First Refusal.

Any shareholder (other than a MCP Investor) (a Transferring Shareholder) may transfer any of its shares to a single person or entity, or group of no more than 3 (three) affiliated institutional investor entities, and provided such transferee is not (x) an Affiliate or Member of the Immediate Family of the Transferring Shareholder and/or (y) a competitor of the Company and its subsidiaries (a Qualified Person); provided, however, that such Transferring Shareholder shall have first complied with the provisions of this article 10. If a Transferring Shareholder desires to transfer shares in the Company pursuant to this article 10, whether or not such Transferring Shareholder has received a bona fide offer from a Qualified Person (a person making such offer, a Third Party Offeror) to acquire shares in the Company from the Transferring Shareholder, such Transferring Shareholder shall notify (the Shareholder Transfer Notice) the Company and the other shareholders of its desire to make such transfer. Such Shareholder Transfer Notice shall set forth (i) the name of the proposed transferee (a Transferee) and the number and type of shares proposed to be transferred and (ii) to the extent then known by the Transferring Shareholder in the case of a proposed transfer to a Third Party Offeror, the proposed amount and form of consideration and the material terms and conditions of the transfer and otherwise shall specify that the transfer shall be for Fair Market Value of the shares proposed to be transferred (the Offer).

10.2 Right of First Refusal to the Company.

For a period of 30 (thirty) days following receipt of the Shareholder Transfer Notice from the Transferring Shareholder, the Company shall have the right, subject to the conditions under article 6.7 above, to redeem (the Company's Right of First Refusal) all or any portion of the shares that the Transferring Shareholder desires to transfer (each share the Transferring Shareholder desires to transfer, a ROFR Share and, collectively, the ROFR Shares). If the Company redeems all or any portion of the ROFR Shares, it shall give notice, within such 30 (thirty) day period, to the Transferring Shareholder and the other shareholders of the redemption of such ROFR Shares. The purchase price and terms of payment for the ROFR Shares shall be the same as specified in the Offer or, if no price is specified or there is no Third Party Offeror, shall be the Fair Market Value of the relevant shares.

10.3 Right of First Refusal to Shareholders.

Each shareholder shall have the right to elect to purchase (the Shareholders' Right of First Refusal), for a period of 15 (fifteen) days following the earlier of

(i) the date the Company gives written notice to the Transferring Shareholder and the shareholders of its election not to exercise to Company's Right of First Refusal or to exercise the Company's Right of First Refusal for less than all of the ROFR Shares, or (ii) the expiration of the Company's Right of First Refusal, the ROFR Shares not purchased by the Company. If more than 1 (one) shareholder so elects to purchase the ROFR Shares not purchased by the Company, the ROFR Shares shall be allocated amongst the electing shareholders in accordance with their respective elections or, if further allocation is necessary, in accordance with their relative ownership of shares (determined on an Equivalent Share basis). Each shareholder shall evidence his, her or its exercise of the Shareholders' Right of First Refusal by delivering to the Transferring Shareholder and the Company notice of his, her or its election to do so within the period described above in this article 10.3 (the Shareholder's Right of First Refusal Notice). Upon the giving of a Shareholder's Right of First Refusal Notice by a shareholder, the offer of such shareholder contained in its Shareholder's Right of First Refusal Notice shall be irrevocable and such shareholder shall be obligated to purchase the number of ROFR Shares set forth in its Shareholder's Right of First Refusal Notice from the Transferring Shareholder for the purchase price (i) in the case of a proposed transfer to a Third Party Offeror, as specified in the Offer or, if no price is specified, the Fair Market Value

of the Shares and (ii) if there is no Third Party Offeror, equal to Fair Market Value of the Shares proposed to be transferred. Each shareholder which does not deliver a Shareholder's Right of First Refusal Notice within the period described above in this article 10.3 shall be deemed to have waived his, her or its rights of first refusal under this article 10 with respect to the ROFR Shares.

10.4 Failure to Exercise Rights of First Refusal; Additional Transfers.

If the Company and the other shareholders do not elect to exercise their respective rights of first refusal under this article 10 for the full number of ROFR Shares, then the Transferring Shareholder may, not later than 90 (ninety) days following delivery to the Company and the shareholders of the Shareholder Transfer Notice, conclude a transfer of all or any portion of the ROFR Shares covered by the Shareholder Transfer Notice on terms and subject to conditions not more favourable to the Transferring Shareholder than those described in the Shareholder Transfer Notice. Any proposed transfer of ROFR Shares which is not completed in such 90 (ninety) day period and any proposed transfer of additional securities by the Transferring Shareholder that are not the subject of a Shareholder Transfer Notice shall be subject to the rights of first refusal, and shall require compliance by the Transferring Shareholder with the procedures, described in this article 10.

10.5 Additional Requirements.

No transfer of shares in the Company permitted under the terms of this article 10 shall be effective unless the (i) transfer of shares has been recorded in the share register of the Company by the Board and (ii) the transferee of such shares has delivered to the Company a written acknowledgment and agreement in form and substance reasonably satisfactory to the Company that such shares to be received by such Permitted Transferee shall remain subject to all of the provisions of any agreement concluded from time to time between shareholders and that the transferee shall be bound by, and shall be a party to, such shareholders agreement; provided, however, that no transfer by any holder of shares pursuant to this article 10 shall relieve any transferring holder of any of its obligations hereunder.

Art. 11. Additional Transfer Rules applicable to Tag Along and Drag Along rights.

11.1 Certain Legal Requirements.

In the event the consideration to be paid in exchange for shares in a proposed sale pursuant to article 8 or article 9 above includes the transfer in kind of any form of securities, and the receipt thereof by a Participating Seller would require under applicable law (a) the registration or qualification of such securities or of any person as a broker or dealer or agent with respect to such securities or (b) the provision to any Tag Along Seller or Drag Along Seller of any specified information regarding the Company, its subsidiaries, such securities or the issuer thereof that would not be required to be delivered for the sale by the Prospective Selling Investors, such Participating Seller shall not have the right to sell the shares in such proposed sale. In such event, the Prospective Selling Investors shall have the obligation to cause to be paid to such Participating Seller in lieu thereof, against surrender of the shares (in accordance with article 11.5 hereof) which would have otherwise been sold by such Participating Seller to the Prospective Buyer in the proposed sale, an amount in cash equal to the Fair Market Value of such shares as of the date such securities would have been issued in exchange for such shares.

11.2 Further Assurances.

Each Participating Seller, whether in his capacity as a Participating Seller, shareholder, officer or manager of the Company, or otherwise, shall take or cause to be taken all such actions as may be necessary or reasonably desirable in order expeditiously to consummate each sale pursuant to article 8 or article 9 and any related transactions, including, without limitation, executing, acknowledging and delivering consents, assignments, waivers and other documents or instruments; furnishing information and copies of documents; filing applications, reports, returns, filings and other documents or instruments with governmental authorities; and otherwise cooperating with the Prospective Selling Investors and the Prospective Buyer; provided, however, that Participating Sellers shall be obligated to become liable in respect of any representations, warranties, covenants, indemnities or otherwise to the Prospective Buyer solely to the extent provided in the immediately following sentence. Without limiting the generality of the foregoing, each Participating Seller agrees to execute and deliver such agreements as may be reasonably specified by the Prospective Selling Investors to which such Prospective Selling Investors will also be party, including, without limitation, agreements to (a) (i) make individual representations, warranties, covenants and other agreements as to the unencumbered title to its shares and the power, authority and legal right to transfer such shares and (ii) be liable without limitation as to such representations, warranties, covenants and other agreements and (b) be liable (whether by purchase price adjustment, indemnity payments or otherwise) in respect of representations, warranties, covenants and agreements in respect of the Company and its subsidiaries; provided, however, that the aggregate amount of liability described in this clause (b) in connection with any sale of shares shall not exceed the lesser of (i) such Participating Seller's pro rata portion of any such liability, to be determined in accordance with such Participating Seller's portion of the total number of shares included in such sale (determined on an Equivalent Share basis) or (ii) the proceeds to such Participating Seller in connection with such sale, provided, further, in the case of clause (b) that such liability would not, in the case of a Participating Seller, violate law and regulations applicable to, or the organizational or constituting documents of, such Participating Seller as in effect on 29 February 2008, or any subsequent date thereafter if applicable, it being understood that this provision shall only be operative in the case of a Participating Seller if, and only if, such Participating Seller has disclosed to the Company any provisions of its organizational

or constituting documents which would be inconsistent with or prevent it from assuming the liability contemplated by clause (b) above prior to such Participating Seller becoming a shareholder of the Company.

11.3 Sale Process.

The MCP Investors shall, in their sole discretion, decide whether or not to pursue, consummate, postpone or abandon any proposed sale and the terms and conditions thereof. No MCP Investor or any Affiliate of any MCP Investor shall have any liability to any other holder of shares arising from, relating to or in connection with the pursuit, consummation, postponement, abandonment or terms and conditions of any proposed sale except to the extent such MCP Investor shall have failed to comply with the provisions of articles 8 to 9 hereof.

11.4 Treatment of Preferred Shares.

In the case of a transfer pursuant to article 9, the sale price with respect to any Preferred Share of the Company, if any, taking into account any purchase price adjustments provided for in the sale, shall give effect to article 23 of the Articles. Except as provided in the Articles (including under article 23 of the Articles), the sale price of each share in a transfer pursuant to article 9 shall be equivalent. The total proceeds of a Realisation that are to be received by the relevant holders of Class X Preferred Shares (or on their behalf, including by the Company) participating in such a Realisation, shall be distributed between the holders of Class X Preferred Shares participating in such a Realisation such that each such holder receives the amount he would have received under article 23 of these Articles if there was a dissolution followed by a liquidation of the Company and the Distributable Amount (as defined in the Articles) was equal to the total proceeds of the Realisation payable to the holders of Class X Preferred Shares participating in the Realisation.

11.5 Expenses.

All reasonable costs and expenses incurred by the Prospective Selling Investors or the Company in connection with any proposed sale pursuant to articles 8 to and including 10 (whether or not consummated), including without limitation all attorneys fees and expenses, all accounting fees and charges and all finders, brokerage or investment banking fees, charges or commissions, shall be paid by the Company. The reasonable fees and expenses of a single legal counsel representing any or all of the other Tag Along Sellers or Drag Along Sellers in connection with any proposed sale pursuant to article 8 or article 9 (whether or not consummated) and selected by action of holders of a majority in interest of the shares held by such other Tag Along Sellers or Drag Along Sellers shall be paid by the Company, up to an aggregate of EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand euro) per sale transaction. Any other costs and expenses incurred by or on behalf of any or all of the other Tag Along Seller or Drag Along Seller in connection with any proposed sale pursuant to these Articles (whether or not consummated) shall be borne by such Tag Along Seller(s) or Drag Along Seller(s).

11.6 Closing.

The closing of a sale to which article 8 or article 9 applies shall take place at such time and place as the Prospective Selling Investors shall specify by notice to each Participating Seller. At the closing of such sale, each Participating Seller shall deliver the shares to be sold by such Participating Seller, free and clear of any liens or encumbrances, against delivery of the applicable consideration.

III. Management - Representation

Art. 12. Board of managers.

12.1 The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of 4 (four) A managers, 2 (two) B managers and 1 (one) C manager, appointed and designated as A manager, B manager or C manager by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

12.2 The MCP Investors are entitled to propose candidates for the appointment of 4 (four) A managers by the general meeting of shareholders of the Company. The Class B Common Shareholder who owns the largest percentage of Class B Common Shares is entitled to propose candidates for the appointment of 1 (one) B manager by the general meeting of shareholders of the Company. All Class B Common Shareholders who hold, each, 1 (one) sole Class B Common Share, are entitled, altogether, to propose candidates for the appointment of 1 (one) B manager by the general meeting of shareholders of the Company. The other Class B Common Shareholders are entitled to propose candidates for the appointment of 1 (one) C manager by the general meeting of shareholders of the Company. The appointment and removal of any A manager, B manager or C manager proposed by the respective shareholders entitled thereto shall be notified in writing by the latter to the other shareholders and to the Company.

12.3 The A manager(s), the B manager(s) and the C manager are appointed and dismissed by the general meeting of shareholders of the Company, which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandates.

12.4 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 13. Powers of the board of managers.

13.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

13.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to 1 (one) or more agents, either shareholders or not, by the Board.

Art. 14. Procedure.

14.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

14.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

14.3 No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

14.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

14.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

14.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least 3 (three) managers (any A, B and/or C managers), including in all cases the signature of 1 (one) A manager or (ii) the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 13.2. of these Articles.

Art. 16. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 17. Conflict of Interest.

17.1 Any manager shall not be entitled to cast a vote in his capacity as a manager, but shall be entitled to participate in deliberations of the Board, in its consideration of issues concerning (i) agreements between the Company or its subsidiaries and such manager (or the shareholder who proposed his candidacy as manager in accordance with article 12.2 and such shareholder's Affiliates), (ii) any litigation or similar legal proceedings against such manager (or the shareholder who proposed his candidacy as manager in accordance with article 12.2 and such shareholder's Affiliates), or (iii) any agreement with, or litigation or similar legal proceedings brought against the Company or its subsidiaries by, any third party if the manager (or the shareholder who proposed his candidacy as manager in accordance with article 12.2 and such shareholder's Affiliates) has a material interest therein which is contrary to the interests of the Company or its subsidiaries.

17.2 Except in accordance with, in order to effectuate or as contemplated by the Articles, any contract between the Company or its subsidiaries and a manager (or the shareholder who proposed his candidacy as manager in accordance with article 12.2 and such shareholder's Affiliates), under which the manager, such shareholder or its Affiliates receives remuneration from the Company or its subsidiaries shall be subject to approval of at least 1 (one) other manager who was not proposed by such shareholder and or its Affiliates.

Art. 18. Statutory Auditor.

18.1 In case the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), the operations of the Company must be supervised by 1 (one) or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes"), which shall be re-eligible.

18.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

IV. General meetings of shareholders**Art. 19. Powers and Voting rights.**

19.1 The single shareholder, if any, assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

19.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

19.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 20. Form - Quorum - Majority.

20.1 In case the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), the annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

20.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

20.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least $\frac{3}{4}$ (three quarters) of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 21. Accounting Year.**

21.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

21.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Allocation of Profits.

22.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% (five per cent) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to 10% (ten per cent) of the Company's nominal share capital.

22.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

22.3 Any amount determined as distributable shall be distributed, whether in cash or in kind, between all the shareholders pro rata, on the basis of the number of Economic Shares attributable to each of them pursuant to the following provision.

22.4 The concept of Economic Shares is introduced in order to restore the economic relationship (as opposed to the voting relationship) among the different classes of Shares. Based on this concept, for the sake of calculating pro rata distributions, each shareholder will be theoretically allocated a certain number of shares (the Economic Shares) which shall be treated equally. Distributions will be made based on the number of Economic Shares held by each shareholder.

The number of Economic Shares allocated to each shareholder shall be calculated as follows:

- (i) Each Class A1 Preferred Share shall count as $\frac{1}{10}$ th Economic Share;
- (ii) Each Class A2 Preferred Share shall count as $\frac{1}{6.349}$ th Economic Share;
- (iii) Each Class B Common Share shall count as 1 Economic Share;
- (iv) Each Class X1 Preferred Share shall count as $\frac{1}{10}$ th Economic Share;
- (v) Each Class X2 Preferred Share shall count as $\frac{1}{6.349}$ th Economic Share;
- (vi) Each Class X3 Preferred Share shall count as 1 Economic Share;
- (vii) Each warrant issued upon the issuance of Class X Preferred Shares and vested at the date of profit allocation shall count as 1 Economic Share.

22.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders; and
- (iv) the assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. VI. Dissolution - Liquidation**Art. 23. Dissolution - Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by 1 (one) or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

23.2 After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds (the Distributable Amount), shall be in priority distributed *pari passu* to Class X1 Preferred Shareholders, Class X2 Preferred Shareholders and Class X3 Preferred Shareholders, before any distribution in respect of the other shares of the Company within the limits of the Distributable Amount, as follows: (i) the Class X1 Preferred Shareholders will be entitled to receive the reimbursement of the Class X1 Preferred Shares Liquidation Amount, (ii) the Class X2 Preferred Shareholders will be entitled to receive the reimbursement of the Class X2 Preferred Shares Liquidation Amount, and (iii) the Class X3 Preferred Shareholders will be entitled to receive the reimbursement of the Class X3 Preferred Shares Liquidation Amount.

23.3 Then, if proceeds are still available, the outstanding Distributable Amount shall be distributed to the other shareholders in accordance with the following order of priority:

(i) first, (a) the Class A 1 Preferred Shareholders will be entitled to receive the reimbursement of the Class A 1 Preferred Shares Liquidation Amount and (b) the Class A 2 Preferred Shareholders will be entitled to receive the reimbursement of the Class A 2 Preferred Shares Liquidation Amount or, as the case may be, the Class A 3 Preferred Shareholders will be entitled to receive the reimbursement of the Class A 3 Preferred Shares Liquidation Amount. The reimbursement of the Class A 1 Preferred Shares Liquidation Amount and of the Class A 2 Preferred Shares Liquidation Amount, or as the case may be, the Class A 3 Preferred Shares Liquidation Amount, will be paid *pari passu* between the Class A 1 Preferred Shareholders and the Class A 2 Preferred Shareholders or, as the case may be, the Class A 3 Preferred Shareholders, and within the limits of the Distributable Amount; and

(ii) second, if any excess Distributable Amount is available, the Class B Common Shareholders will be entitled to receive the reimbursement of the Class B Common Shares Liquidation Amount. The reimbursement of the Class B Common Shares Liquidation Amount will be paid *pari passu* between the Class B Common Shareholders and within the limits of the Distributable Amount.

23.4 Finally, if any Distributable Amount remains after the payments provided for under items (i) and (ii) above (the Balance), such Balance shall be distributed between all the Securityholders *pro rata*, on the basis of the number of Economic Shares attributable to each of them pursuant to article 22.4 of these Articles.

VII. General provision

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

VIII. Interpretation and Definitions

Art. 25. Interpretation. In addition to the definitions referred to or set forth below in this article:

a) The words “hereof”, “herein”, “hereunder” and words of similar import shall refer to these Articles as a whole and not to any particular article or provision of these Articles, and reference to a particular article of these Articles shall include all subsections thereof;

b) The masculine, feminine and neuter genders shall each include the other;

c) Words importing the singular shall include the plural and vice versa.

Art. 26. Definitions. Unless the context otherwise requires, in these Articles the following terms shall have the following meanings:

Affiliate shall mean, with respect to any specified person, (a) any other person which directly or indirectly through 1 (one) or more intermediaries controls, or is controlled by, or is under common control with, such specified person (for the purposes of this definition, such “control” (including, with correlative meanings, the terms “controlling,” “controlled by” and “under common control with”) is verified when the controlling person:

(i) has a majority of the shareholder’s or member’s voting rights of the corporation; or

(ii) has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of the corporation and is at the same time a shareholder in or member of that corporation, or

(iii) is a shareholder in or member of the corporation and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders in or members of that corporation, a majority of shareholder’s or member’s voting rights in that corporation; and (b) with respect to any natural person, any Member of the Immediate Family of such natural person.

Affiliated Fund shall mean each corporation, trust, limited liability company, general or limited partnership or other entity under common control with any Investor and such control is verified when such Investor:

(i) has a majority of the shareholder’s or member’s voting rights of the corporation, trust, limited liability company, general or limited partnership or other entity; or

(ii) has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of the corporation, trust, limited liability company, general or limited partnership or other entity and is at the same time a shareholder in or member of that corporation, trust, limited liability company, general or limited partnership or other entity or

(iii) is a shareholder in or member of the corporation, trust, limited liability company, general or limited partnership or other entity and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders in or members of that corporation,

trust, limited liability company, general or limited partnership or other entity, a majority of shareholder's or member's voting rights in that corporation, trust, limited liability company, general or limited partnership or other entity.

Articles shall have the meaning set forth in article 1.

Balance shall have the meaning set forth in article 23.4.

Board shall have the meaning set forth in article 12.1.

Change of Control shall mean (a) any change in the ownership of the shares in the Company if, immediately after giving effect thereto, any person (or group of persons acting in concert) other than the Investors and their Affiliates will have the direct or indirect power to elect a majority of the members of the Board or (b) any change in the ownership of the shares if, immediately after giving effect thereto, the MCP Investors and their Affiliates shall own less than 51% (fifty one per cent) of the total number of shares originally issued to the MCP Investors and their Affiliates at 29 February 2008.

Class A 1 Preferred Shareholder shall mean any holder of Class A 1 Preferred Shares.

Class A 1 Preferred Shares shall mean the class A 1 preferred shares of the Company, having the rights, privileges and preferences set forth in these Articles.

Class A 1 Preferred Shares Liquidation Amount shall mean the sum of:

- (i) the nominal value of the Class A 1 Preferred Shares; and
- (ii) the share premium paid for the Class A 1 Preferred Shares decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class A 1 Preferred Shareholders.

Class A 2 Preferred Shareholder shall mean any holder of Class A 2 Preferred Shares.

Class A 2 Preferred Shares shall mean the class A 2 preferred shares of the Company, having the rights, privileges and preferences set forth in these Articles.

Class A 2 Preferred Shares Liquidation Amount shall mean the sum of:

- (i) the nominal value of the Class A 2 Preferred Shares; and
- (ii) the share premium paid for the Class A 2 Preferred Shares decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class A 2 Preferred Shareholders.

Class A 3 Preferred Shareholder shall mean any holder of Class A 3 Preferred Shares.

Class A 3 Preferred Shares shall mean the class A 3 preferred shares of the Company, having the rights, privileges and preferences set forth in these Articles.

Class A 3 Preferred Shares Liquidation Amount shall mean the sum of:

- (i) the nominal value of the Class A 3 Preferred Shares; and
- (ii) the share premium paid upon the issuance of the Class A 2 Preferred Shares and outstanding upon the conversion of the Class A 2 Preferred Shares into Class A 3 Preferred Shares, decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class A 2 Preferred Shareholders prior to such conversion or repaid to the Class A 3 Preferred Shareholders after such conversion.

Class B Common Shareholder shall mean any holder of Class B Common Shares.

Class B Common Shares shall mean the class B common shares of the Company, having the rights, privileges and preferences set forth in these Articles.

Class B Common Shares Liquidation Amount shall mean in respect of each Class B Common Share the sum of:

- (i) the nominal value of such Class B Common Share; and
- (ii) the share premium paid for such Class B Common Share decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class B Common Shareholder in respect of such Class B Common Share.

Class X Preferred Share(s) shall mean collectively the Class X1 Preferred Shares, the Class X2 Preferred Shares and the Class X3 Preferred Shares.

Class X1 Preferred Shareholder shall mean any holder of Class X1 Preferred Shares.

Class X1 Preferred Share shall mean the class X1 preferred share of the Company, having the rights, privileges and preferences set forth in these Articles.

Class X1 Preferred Shares Liquidation Amount shall mean 3x (three times) the sum of:

- (i) the nominal value of the Class X1 Preferred Shares; and
- (ii) the share premium paid for the Class X1 Preferred Shares decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class X1 Preferred Shareholders.

Class X2 Preferred Shareholder shall mean any holder of Class X2 Preferred Shares.

Class X2 Preferred Share shall mean the class X2 preferred share of the Company, having the rights, privileges and preferences set forth in these Articles.

Class X2 Preferred Shares Liquidation Amount shall mean 3x (three times) the sum of:

- (i) the nominal value of the Class X2 Preferred Shares; and
- (ii) the share premium paid for the Class X2 Preferred Shares decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class X2 Preferred Shareholders.

Class X3 Preferred Shareholder shall mean any holder of Class X3 Preferred Shares.

Class X3 Preferred Share shall mean the class X3 preferred share of the Company, having the rights, privileges and preferences set forth in these Articles.

Class X3 Preferred Shares Liquidation Amount shall mean 3x (three times) the sum of:

- (i) the nominal value of the Class X3 Preferred Shares; and
- (ii) the share premium paid for the Class X3 Preferred Shares decreased by any amount of the share premium already repaid to the Class X3 Preferred Shareholders.

Closing Date Price Per Share shall have the meaning set forth in article 9.3.

Common Shares shall mean collectively the Class B Common Shares and any other class of common shares of the Company as may from time to time be issued and outstanding.

Company shall have the meaning set forth in article 1.

Company's Right of First Refusal shall have the meaning set forth in article 10.2.

Consent shall have the meaning set forth in article 6.5.

Distributable Amount shall have the meaning set forth in article 23.2.

Drag Along Share(s) shall have the meaning set forth in article 9.3.

Drag Along Notice shall have the meaning set forth in article 9.2.

Drag Along Right of First Refusal shall have the meaning set forth in article 9.3.

Drag Along Sale Percentage shall have the meaning set forth in article 9.1.

Drag Along Sellers shall have the meaning set forth in article 9.2.

Economic Shares shall have the meaning set forth in article 22.4.

Equivalent Shares shall mean, at any date of determination, (a) as to any outstanding Common Shares, such number of shares, (b) as to any outstanding Preferred Shares which are not convertible to Common Shares, such number of Preferred Shares, (c) as to any outstanding Preferred Shares which are convertible to Common Shares, the maximum number of Common Shares for which or into which such Preferred Shares may at the time be converted (or which will become convertible on or prior to, or by reason of, the transaction or circumstance in connection with which the number of Equivalent Shares is to be determined), and (d) as to any possible outstanding options, warrants or convertible debt securities, the maximum number of Common Shares for which or into which such options, warrants or convertible debt securities may at the time be exercised, converted or exchanged (or which will become exercisable, convertible or exchangeable on or prior to, or by reason of, the transaction or circumstance in connection with which the number of Equivalent Shares is to be determined).

Fair Market Value shall mean, as of any date, as to any share, the Board's good faith determination of the fair value of such share as of the applicable reference date; provided, that, for the purposes of article 10 only, a Transferring Shareholder may object to such valuation by the Board by giving written notice thereof to the Board within 10 (ten) calendar days of notification to the Transferring Shareholder of the Board's determination setting forth the valuation which the Transferring Shareholder proposes. If the Board and the Transferring Shareholder do not reach agreement within 30 (thirty) calendar days after the date of such notice from the Transferring Shareholder to the Board, the Board will select a nationally-recognized investment banking or financial institution, who shall be acceptable to the MCP Investors and the Transferring Shareholder (acting reasonably), to act as an appraiser and provide notice of such selection to the Transferring Shareholder. Within 10 (ten) calendar days of the notice of such selection, each of the Board and the Transferring Shareholder will submit to the appraiser its proposed valuation. The appraiser will choose 1 (one) of the valuations and provide notice to each of the Board and the Transferring Shareholder of the valuation so adopted, which such valuation will be binding for purposes of these Articles. The fees and expenses of the appraiser shall be born by the Transferring Shareholder in all cases.

MCP Investor shall mean any of the following shareholders of the Company: MCP-CMC III S.à r.l. and Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR.

Investor shall mean the MCP Investors, their Permitted Transferees, and any other person who, with the advance written consent of the MCP Investors, becomes as "Investor" a party to any agreement concluded from time to time between the shareholders of the Company.

IPO means, subject to the conversion of the Company into a form of company allowing its shares to be publicly traded, an initial public offering of the shares, resulting in the shares being listed or traded on an international recognised securities exchange or automated quotation system.

Law shall have the meaning set forth in article 1.

Legal Heirs shall have the meaning set forth in article 7.1.1.

Members of the Immediate Family shall mean, with respect to any individual, each spouse or child or other descendants of such individual, each trust created solely for the benefit of 1 (one) or more of the aforementioned persons and their spouses and each custodian or guardian of any property of 1 (one) or more of the aforementioned persons in his capacity as such custodian or guardian.

Offer shall have the meaning set forth in article 10.1.

Participating Seller shall have the meaning set forth in articles 8.3 and 9.2.

Permitted Transferee shall have the meaning set forth in article 7.1.6.

Preferred Shares shall mean collectively the Class X1 Preferred Shares, the Class X2 Preferred Shares, the Class X3 Preferred Shares, the Class A 1 Preferred Shares and the Class A 2 Preferred Shares, or as the case may be, the Class A 3 Preferred Shares, and any other class of preferred shares of the Company as may from time to time be issued and outstanding.

Prospective Buyer shall mean any person (other than an Investor, its partners or Affiliates) proposing to purchase shares from a Prospective Selling Investor.

Prospective Selling Investor shall have the meaning set forth in articles 8.1 and 9.1.

Qualified Person shall have the meaning set forth in article 10.1.

Realisation shall mean a transaction resulting in the sale of at least 75% (seventy five per cent) of the shares held by the shareholders in the share capital of the Company prior to such sale and/or an IPO.

ROFR Share shall have the meaning set forth in article 10.2.

Shareholders' Right of First Refusal shall have the meaning set forth in article 10.3.

Shareholders' Right of First Refusal Notice shall have the meaning set forth in article 10.3.

Shareholder Transfer Notice shall have the meaning set forth in article 10.1.

Tag Along Holder shall have the meaning set forth in article 8.2.

Tag Along Notice shall have the meaning set forth in article 8.2.

Tag Along Offer shall have the meaning set forth in article 8.3.

Tag Along Sale Percentage shall have the meaning set forth in article 8.2.

Tag Along Sellers shall have the meaning set forth in article 8.3.

Third Party Offeror shall have the meaning set forth in article 10.1.

Transferee shall have the meaning set forth in article 10.1.

Transferring Shareholder shall have the meaning set forth in article 10.1."

Fifth resolution

The Meeting resolves to authorise the issuance by the Company of up to 217,195 (two hundred seventeen thousand one hundred ninety-five) warrants exercisable into Class X3 Preferred Shares of the Company to the MCP Investors, such warrants to be governed by a warrant instrument (to be) issued by the Company (the Warrant Instrument).

The Meeting further resolves that the board of managers of the Company is authorised to issue warrants from time to time within the above limits and determine the terms of the Warrant Instrument, such as the subscription price of the warrants hereby authorised, the conditions of their exercise, including their exercise price.

The Meeting eventually resolves to vote, if required, in favor of the adoption of any resolution on the occasion of any general meeting of the shareholders of the Company held for the purpose of issuing new Class X3 Preferred Shares to any warrant holder in case of exercise by it of its warrants pursuant to the terms of the Warrants Instrument, to waive pre-emption right as the case may be, and in general to procure that the terms of the Warrants Instrument are given effect, and to subsequently increase the share capital of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company and/or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issuance of the New Shares in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR four thousand eight hundred (4,800.-) euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Board, said members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de CMC Biologics S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.356, constituée conformément à un acte passé le 27 novembre 2007 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 95 daté du 14 Janvier 2008 et lesquels statuts ont été amendés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 20 février, 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 530 du 23 mars 2009 (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Raymond THILL, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Nadia TBATOU, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Catherine, DONCEEL, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué (le Bureau), le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les associés présents ou représentés, et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que 5.286.165 (cinq million deux cent quatre-vingt-six mille cent soixante-cinq) parts privilégiées de catégorie A 1 (les Parts Privilégiées de Catégorie A 1), 1.082.286 (un million quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-six) parts privilégiées de catégorie A 2 (les Parts Privilégiées de Catégorie A 2) et 306.799 (trois cent six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts ordinaires de catégorie B (les Parts Ordinaires de Catégorie B), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'euro) EUR 0,01, représentant 98,9% (quatre-vingt-dix-huit virgule neuf pour cent) du capital social de la Société d'un montant de EUR 67.428,43 (soixante-sept mille quatre cent vingt-huit euros et quarante-trois centimes d'euros) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée au sujet de laquelle les associés ont été dûment informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1) création de nouvelles classes d'actions de la Société, nommées parts privilégiées de catégorie X1 (les Parts Privilégiées de Catégorie X1), parts privilégiées de catégorie X2 (les Parts Privilégiées de Catégorie X2) et parts privilégiées de catégorie X3 (les Parts Privilégiées de Catégorie X3), ayant chacune une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'euro), et ayant les droits et caractéristiques établis dans les statuts de la Société tels qu'ils sont proposés d'être modifiés conformément au point 4 de l'ordre du jour (les Statuts);

2) augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 3.677,14 (trois mille six cent soixante-dix-sept euros et quatorze centimes d'euros), afin de porter le capital social de la Société à un montant de EUR 71.105,57 (soixante-et-onze mille cent cinq euros et cinquante-sept centimes d'euros), par l'émission de (i) 283.045 (deux cent quatre-vingt-trois mille quarante-cinq) nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X1 ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, (ii) 58.289 (cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-neuf) nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X2 ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et (iii) 26,380 (vingtsix mille trois cent quatre-vingt) nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X3 ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune;

3) souscription et paiement de l'augmentation de capital déterminée au point 2 ci-dessus au moyen d'une contribution en nature;

4) refonte complète des Statuts (sans modification de la clause sur l'objet social) afin de refléter, entre autres, l'augmentation de capital ci-dessus;

5) autorisation à la Société d'émettre jusqu'à 217.195 (deux cent dix-sept mille cent quatre-vingt-quinze) warrants convertibles en un montant total de 217.195 (deux cent dix-sept mille cent quatre-vingt-quinze) Parts Privilégiées de Catégorie X3 de la Société à Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR et MCP CMC III S.à r.l. (collectivement ci-après, les Investisseurs MCP), ces warrants seront gouvernés par un warrants instrument émis par la Société, afin d'émettre de nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X3 de la Société et d'augmenter en conséquence le capital social de la Société au cas où les warrants sont exercés par un quelconque des détenteurs de warrants; et

6) modification des livres et registres de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, et/ou à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Ensuite, l'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer de nouvelles classes d'actions, nommées Parts Privilégiées de Catégorie X1, Parts Privilégiées de Catégorie X2 et Parts Privilégiées de Catégorie X3, ayant chacune une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime

d'euro), et ayant les droits et caractéristiques établis dans les Statuts de la Société tels qu'ils sont proposés d'être modifiés conformément au point 4 de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.677,14 (trois mille six cent soixante-dix-sept euros et quatorze centimes d'euros), afin de porter le capital social de la Société à un montant de 71.105,57 (soixante et onze mille cent cinq euros et cinquante-sept centimes d'euros), par l'émission de (i) 283.045 (deux cent quatre-vingt-trois mille quarante-cinq) nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X1 ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, (ii) 58.289 (cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-neuf) nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X2 ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et (iii) 26,380 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt) nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X3 ayant une valeur nominale d'EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et le paiement pour les (i) 283.045 (deux cent quatre-vingt-trois mille quarante-cinq) nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X1 (ii) 58.289 (cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-neuf) nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X2 et (iii) 26,380 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt) nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X3 (les Nouvelles Parts Sociales) tel que décrit ci-dessous et reconnaît que les associés de la Société, qui n'ont pas souscrits aux Nouvelles Parts Sociales ont renoncé à leurs droits de souscription préférentielle (le cas échéant) en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Paiement

1. Sur ce, Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.711 (la SICAR), représentée par Nadia TBATOU, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010, déclare qu'elle souscrit à 141.522 (cent quarante et un mille cinq cent vingt-deux) Parts Privilégiées de Catégorie X1, 29.144 (vingt-neuf mille cent quarante-quatre) Parts Privilégiées de Catégorie X2 et 13.190 (treize mille cent quatre-vingt-dix) Parts Privilégiées de Catégorie X3 et qu'elle les paye en intégralité par une contribution en nature consistant en créances d'un montant global de EUR 3.191.129,56 (trois million cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-neuf euros et cinquante-six centime d'euros).

Ladite contribution faite par la SICAR à la Société sera allouées de la façon suivante:

Le montant de EUR 1.838,56 (mille huit cent trente-huit euro et cinquante-six centime d'euros) sera alloué au compte capital social de la Société; et le montant de EUR 3.189.291,00 (trois million cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-onze euros) sera alloué aux comptes de prime d'émission de la Société attachés aux Parts Privilégiées de Catégorie X concernées.

2. MCP CMC III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, incorporée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.354 (Luxco II), représentée par Nadia TBATOU, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010, déclare qu'elle souscrit à 141.523 (cent quarante et un mille cinq cent vingt-trois) Parts Privilégiées de Catégorie X1, 29.145 (vingt-neuf mille cent quarante-cinq) Parts Privilégiées de Catégorie X2 et 13.190 (treize mille cent quatre-vingt-dix) Parts Privilégiées de Catégorie X3 et qu'elle les paye en intégralité par une contribution en nature consistant en créances d'un montant global de EUR 3.191.129,56 (trois million cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-neuf euros et cinquante-six centime d'euros).

Ladite contribution faite par Luxco II à la Société sera allouées de la façon suivante:

Le montant de 1.838,58 (mille huit cent trente-huit euro et cinquante-huit centime d'euros) sera alloué au compte capital social de la Société; et le montant de EUR 3.189.290,98 (trois million cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euros) sera attribué aux comptes de prime d'émission de la Société attachés aux classes de Parts Privilégiées concernées.

La valeur des contributions en nature mentionnées ci-dessus par les Investisseurs MCP a été donnée au notaire instrumentant par un certificat de valeur émis par le conseil de gérance de la Société daté du 29 juin 2010 et par le bilan de la Société daté du 31 mai 2010.

Les procurations mentionnées sous les points 1. et 2., le certificat de valeur et le bilan, après avoir été signés ne varietur par les membres du conseil de gérance, par les mandataires agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés.

Quatrième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'Assemblée décide de refondre entièrement les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CMC Biologics S. à r.l. (ci-après, la Société), régie par le droit luxembourgeois et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est situé à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par résolution du Conseil. En outre, il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé, par résolution du Conseil, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou éminents, sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. En particulier, la Société peut acquérir, par voie de souscription, d'achat, d'apport, d'échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales ou autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée, quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle d'une société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs. Dans un souci de clarté, il est précisé que la Société ne conduit aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. De manière générale, pour ses investissements, la Société peut utiliser les techniques et instruments permettant une gestion efficace du portefeuille, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

3.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales financières ou industrielles et toutes opérations se rapportant à un bien meuble ou immeuble, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, suspension de droits civils, incapacité, cessation des paiements, faillite ou tout autre événement similaire concernant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 71.105,57 (soixante et onze mille cent cinq euros et cinquante-sept centimes d'euros) représenté par:

- 5.286.165 (cinq millions deux cent quatre-vingt six mille cent soixante-cinq) Parts Privilégiées de Catégorie A1;
- 1.082.286 (un million quatre-vingt deux mille deux cent quatre-vingt six) Parts Privilégiées de Catégorie A2;
- 374.392 (trois cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt douze) Parts Ordinaires de Catégorie B;
- 283.045 (deux cent quatre-vingt trois mille quarante-cinq) Parts Privilégiées de Catégorie X1;
- 58.289 (cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt neuf) Parts Privilégiées de Catégorie X2; et
- 26.380 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt) Parts Privilégiées de Catégorie X3,

toutes sous la forme nominative d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. L'assemblée générale des associés de la Société pourra émettre des Parts Privilégiées de Catégorie A 3 dès la conversion des Parts Privilégiées de Catégorie A 2 conformément à l'article 5.5 des présents Statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4. Les Parts Privilégiées de Catégorie A 1 peuvent être converties en Parts Ordinaires de Catégorie B par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Le ratio de conversion sera égal à 10 (dix) Parts Privilégiées de Catégorie A 1 contre 1 (une) Part Ordinaire de Catégorie B. En vertu de cette résolution, le capital social nominal sera réduit en conséquence par l'annulation des Parts Privilégiées de Catégorie A 1 concernées et l'émission d'1 (une) Part Ordinaire de Catégorie B supplémentaire pour une tranche complète de 10 (dix) Parts Privilégiées de Catégorie A 1. Le montant de la réduction de capital sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

5.5. Les Parts Privilégiées de Catégorie A 2 peuvent être converties en Parts Privilégiées de Catégorie A 3 sur la base d'1 (une) Part Privilégiée de Catégorie A 2 contre 1 (une) Part Privilégiée de Catégorie A 3, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

5.6. Les Parts Privilégiées de Catégorie A 2 ou, le cas échéant, les Parts Privilégiées de Catégorie A 3 peuvent être converties en Parts Ordinaires de Catégorie B par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Le ratio de conversion sera égal à 6,349 (six virgule trois cent quarante-neuf) Parts Privilégiées de Catégorie A 2 ou 6,349 (six virgule trois cent quarante-neuf) Parts Privilégiées de Catégorie A 3, selon le cas, contre 1 (une) Part Ordinaire de Catégorie B pour une tranche complète de 6,349 (six virgule trois cent quarante-neuf) Parts Privilégiées de Catégorie A 2 ou 6,349 (six virgule trois cent quarante-neuf) Parts Privilégiées de Catégorie A 3, selon le cas. Suivant une telle résolution, le capital social sera réduit en conséquence par l'annulation des Parts Privilégiées de Catégorie A 2 respectivement des Parts Privilégiées de Catégorie A 3 concernées, et l'émission d'1 (une) Part Ordinaire de Catégorie B. Le montant de la réduction de capital sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

5.7. Les Parts Privilégiées de Catégorie X1 peuvent être converties en Parts Privilégiées de Catégorie X3 par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Le ratio de conversion sera égal à 10 (dix) Parts Privilégiées de Catégorie X1 contre 1 (une) Part Privilégiée de Catégorie X3 pour une tranche complète de 10 (dix) Parts Privilégiées de Catégorie X1. En vertu de cette résolution, le capital social nominal sera réduit en conséquence par l'annulation des Parts Privilégiées de Catégorie X1 concernées et par l'émission d'1 (une) Part Privilégiée de Catégorie X3 supplémentaire par tranche complète de 10 (dix) Parts Privilégiées de Catégorie X1. Le montant de la réduction de capital sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

5.8. Les Parts Privilégiées de Catégorie X2 peuvent être converties en Parts Privilégiées de Catégorie X3 par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Le ratio de conversion sera de 6,349 (six virgule trois cent quarante-neuf) Parts Privilégiées de Catégorie X2 contre 1 (une) Part Privilégiée de Catégorie X3 pour une tranche complète de 6,349 (six virgule trois cent quarante-neuf) Parts Privilégiées de Catégorie X2. Suivant une telle résolution, le capital social sera réduit en conséquence par l'annulation des Parts Privilégiées de Catégorie X2 concernées et par l'émission d'1 (une) Part Privilégiée de Catégorie X3 supplémentaire par tranche complète de 6,349 (six virgule trois cent quarante-neuf) Parts Privilégiées de Catégorie X2. Le montant de la réduction du capital sera affecté à la réserve de prime d'émission de la Société.

5.9. Les Parts Ordinaires de Catégorie B ne pourront pas être converties en parts sociales d'une autre catégorie.

5.10. Les Parts Privilégiées de Catégorie X3 ne pourront pas être converties en parts sociales d'une autre catégorie/

5.11. Chaque prime d'émission payée pour une catégorie de parts sociales spécifique sera attachée à cette catégorie de parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Privilégiées de Catégorie A 1, les Parts Privilégiées de Catégorie A 2, les Parts Privilégiées de Catégorie A 3, les Parts Ordinaires de Catégorie B, les Parts Privilégiées de Catégorie X1, les Parts Privilégiées de Catégorie X2 et les Parts Privilégiées de Catégorie X3 formeront des catégories distinctes de parts sociales de la Société, mais auront égalité de rang à tous égards, sauf disposition contraire expresse des présents Statuts.

6.2. Chaque part sociale confère à son porteur une voix pour toutes les questions sur lesquelles les associés ont le droit de voter conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.3. À l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'il n'est admis qu'un seul propriétaire par part sociale. Les codétenteurs de parts sociales doivent nommer une seule personne pour les représenter à l'égard de la Société.

6.4. Dans le cas où il n'y aurait qu'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou aux tiers.

6.5. En cas de pluralité d'associés, et tant qu'aucun Changement de Contrôle n'est intervenu, aucun associé ne cédera des parts sociales de la Société à toute autre personne sauf de la manière prévue aux articles 7 à 11 inclus des Statuts et, s'agissant de la cession de parts sociales à un tiers, sauf si une assemblée générale des associés représentant au moins les $\frac{3}{4}$ (trois quarts) du capital social de la Société a donné son agrément (l'Agrément). Après un Changement de Contrôle, les dispositions des articles 7 à 11 inclus des Statuts cesseront de s'appliquer, et les parts sociales de la Société seront

librement cessibles entre les associés de la Société, tandis que la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à la condition de l'obtention de l'Agrément, conformément à la Loi.

6.6. Un transfert de parts n'aura d'effet contraignant à l'égard de la Société ou des tiers qu'après notification à, ou acceptation par, la Société conformément à l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est renvoyé aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7. Un registre des parts est tenu au siège de la Société conformément aux dispositions de la Loi, où il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande. Chaque transfert de parts sera dûment consigné dans le registre des parts.

6.8. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts dans les limites définies par la Loi. La décision de racheter les propres parts de la Société est prise par voie de résolution de la majorité des associés représentant au moins les $\frac{3}{4}$ (trois quarts) du capital social de la Société et entraîne de plein droit la réduction du capital social par l'annulation de toutes les parts rachetées. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles pour le paiement du prix de rachat.

Art. 7. Règles générales applicables aux transferts.

7.1. Cessionnaires autorisés ordinaires

7.1.1. Décès.

En cas de décès d'un associé personne physique, le transfert des parts de l'associé décédé à ses parents, descendants ou à son conjoint survivant (les Héritiers Légaux) ne nécessite pas d'Agrément. Le transfert des parts de l'associé décédé à ses héritiers (autres que les Héritiers Légaux), légataires ou donataires, que ces bénéficiaires soient ou non Membres de la Famille Immédiate de cet associé, nécessite l'obtention de l'Agrément à titre de condition suspensive.

7.1.2. Planification successorale.

Un associé personne physique peut transférer, avec l'Agrément des autres associés (sauf si cet Agrément n'est pas nécessaire en application de l'article 7.1.1 ci-dessus), tout ou partie de ses parts (i) aux ou en faveur des Membres de sa Famille Immédiate si, après avoir donné effet à ce transfert, cet associé personne physique reste propriétaire d'au moins la majorité des parts initialement émises en sa faveur ou (ii) à un trust, une société fiduciaire ou une entité constituée à des fins de planification successorale ou à une fondation privée au bénéfice de cet associé et/ou de Membre(s) de sa Famille Immédiate à condition que cet associé ou un Membre de sa Famille Immédiate siège en qualité de trustee du trust, ou de mandant et propriétaire ultime (beneficial owner) des parts détenues par la société fiduciaire ou à une qualité équivalente pour la fondation privée ou autre entité, et sous réserve que l'acte de trust ou les autres documents régissant le trust, l'accord fiduciaire, la fondation privée ou autre entité prévoient que cet associé, en sa qualité de trustee (ou qualité équivalente), conserve le contrôle unique et exclusif, direct ou indirect, du vote et du transfert de ces parts jusqu'à ce que tous les associés signent une renonciation à ces dispositions ou jusqu'au décès de cet associé.

7.1.3. Autres transferts autorisés par les Investisseurs.

Un Investisseur peut transférer tout ou partie de ses parts, sous réserve de l'Agrément lorsque ce transfert est effectué en faveur d'une personne qui n'est pas associé avant ce transfert, (i) à un Investisseur MCP ou un Fonds Affilié, (ii) à ses partenaires ou aux Affiliés de ce qui précède ou (iii) à un directeur, dirigeant, salarié, consultant ou conseiller de la Société ou de ses filiales.

7.1.4. Autres transferts autorisés par les Parts Ordinaires de Catégorie B.

Un Associé Ordinaire de Catégorie B peut transférer tout ou partie de ses parts, sous réserve de l'Agrément lorsque ce transfert est effectué en faveur d'une personne qui n'est pas associé avant ce transfert, à ses associés commanditaires ou autres investisseurs dans le cadre d'une distribution ou de toute autre opération comparable, ou à ses Affiliés.

7.1.5. Autres transferts autorisés par les Parts Privilégiées de Catégorie X3.

Un Associé Privilégiées de Catégorie X3 peut transférer tout ou partie de ses parts, sous réserve de l'Agrément lorsque ce transfert est effectué en faveur d'une personne qui n'est pas associé avant ce transfert, à ses associés commanditaires ou autres investisseurs dans le cadre d'une distribution ou de toute autre opération comparable, ou à ses Affiliés.

7.1.6. Règles générales relatives aux transferts autorisés.

Un transfert autorisé aux termes du présent article 7.1 ne produit d'effet que si (i) l'Agrément a été obtenu, si nécessaire, et (ii) le cessionnaire des parts (chacun, un Cessionnaire Autorisé) a remis à la Société une reconnaissance et un accord écrits, de manière raisonnablement satisfaisante pour la Société sur le fond et la forme, stipulant que ces parts devant être reçues par ce Cessionnaire Autorisé restent soumises à toutes les dispositions des Statuts et de toute convention d'associés conclue entre les associés et que ce Cessionnaire Autorisé est lié par et est partie à cette convention d'associés; étant entendu cependant, qu'aucun transfert effectué par un détenteur de parts en faveur d'un Cessionnaire Autorisé ne libère ce détenteur de ses obligations au titre des présents Statuts.

7.2. Cessionnaires autorisés en cas de cession conjointe (Tag Along) et de cession forcée (Drag Along)

Outre les transferts autorisés aux termes du précédent article 7.1:

a) un Investisseur peut transférer ses parts si (i) ce détenteur a respecté les dispositions relatives à la "cession conjointe" prévues à l'article 8 ou (ii) les Investisseurs MCP ont exercé leur droit de "cession forcée" prévu à l'article 9; et

b) un détenteur de parts peut transférer tout ou partie de ses parts conformément aux dispositions, modalités et conditions des articles 8 à 10 (inclus) des Statuts.

7.3. Parts Privilégiées de Catégorie A 2.

Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, tant que (et uniquement tant que) aucun Changement de Contrôle n'est intervenu, aucune Part Sociales Privilégiée de Catégorie A 2 ne peut être transférée sans l'Agrément, y compris le vote positif des Investisseurs MCP. Les Parts Privilégiées de Catégorie A 2 peuvent néanmoins être converties en Parts Privilégiées de Catégorie A 3 conformément à l'article 5.5 des présents Statuts.

7.4. Parts Privilégiées de Catégorie X2.

Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, tant que (et uniquement tant que) aucun Changement de Contrôle n'est intervenu, aucune Part Privilégiée de Catégorie X2 ne peut être transférée sans l'Agrément, y compris le vote positif des Investisseurs MCP.

7.5. Transfert interdit.

Toute tentative de transfert de parts non autorisé aux termes du présent article 7 est nulle et non avenue, et la Société ne fait produire aucun effet à et ne reconnaît pas ce transfert interdit.

Art. 8. Droits de cession conjointe (Tag along rights).

8.1. Création de droits de cession conjointe.

Les droits de cession conjointe régis par le présent article 8, et soumis aux dispositions de l'article 11 ci-dessous, s'appliquent au cas où 1 (un) ou plusieurs Investisseurs (chacun, un Investisseur Vendeur Potentiel) se proposeraient de vendre des parts de la Société à un Acheteur Potentiel dans le cadre d'une opération (i) non autorisée aux termes de l'article 7.1 ou 7.2.1 a), ou (ii) pour laquelle les Investisseurs MCP n'ont pas choisi d'exercer leurs droits de cession forcée (drag along) aux termes de l'article 9 ci-dessous.

8.2. Notification.

Les Investisseurs Vendeurs Potentiels devront remettre une notification écrite (la Notification de Cession Conjointe) à chaque autre associé (chacun, un Associé Ayant un Droit de Cession Conjointe) au moins 15 jours calendaires avant le transfert proposé. La Notification de Cession Conjointe inclut:

a) les principales conditions de la vente proposée se rapportant aux parts de la Société, y compris (i) le nombre et la catégorie des parts devant être achetées aux Investisseurs Vendeurs Potentiels, (ii) la ou les fraction(s) exprimée(s) en pourcentage, déterminée(s) en divisant le nombre de parts de chaque catégorie devant être achetées aux Investisseurs Vendeurs Potentiels par le nombre total de parts de chacune de ces catégories achetées à l'origine par ces Investisseurs (le Pourcentage Éligible pour la Cession Conjointe), (iii) le prix d'achat par part minimum et maximum, et (iv) le nom et l'adresse de l'Acheteur Potentiel; et

b) une invitation à chaque Associé Ayant un Droit de Cession Conjointe de faire une offre en vue d'inclure dans la vente proposée à l'Acheteur Potentiel concerné le nombre de parts supplémentaires détenues par cet Associé Ayant un Droit de Cession Conjointe (qui ne doit en aucun cas dépasser le Pourcentage Éligible pour la Cession Conjointe du nombre total de parts de la catégorie applicable détenues par cet Associé Ayant un Droit de Cession Conjointe), selon les mêmes modalités et conditions (sous réserve des options, warrants et titres de créance convertibles qui peuvent exister ponctuellement), pour chaque part vendue, que celles auxquelles les Investisseurs Vendeurs Potentiels vendent chacune de leurs parts.

8.3. Exercice.

Dans les 15 (quinze) jours calendaires suivant la date d'effet de la Notification de Cession Conjointe, chaque Associé Ayant un Droit de Cession Conjointe souhaitant faire une offre en vue d'inclure des parts émises et en circulation dans la vente proposée (chacun un Vendeur Participant et, ensemble avec les Investisseurs Vendeurs Potentiels, les Vendeurs Participant à la Cession Conjointe) remet une notification écrite (l'Offre de Cession Conjointe) aux Investisseurs Vendeurs Potentiels offrant d'inclure un nombre supplémentaire de parts (qui ne doit en aucun cas dépasser le Pourcentage Éligible pour la Cession Conjointe du nombre total de parts de la catégorie applicable détenues par ce Vendeur Participant) que ce Vendeur Participant souhaite inclure dans la vente proposée. Chaque Associé Ayant un Droit de Cession Conjointe qui n'accepte pas l'invitation des Investisseurs Vendeurs Potentiels à faire une offre en vue d'inclure des parts dans la vente proposée est réputé avoir renoncé à tous ses droits au titre de cette vente, et, les Vendeurs Participant à la Cession Conjointe sont ensuite libres de vendre à l'Acheteur Potentiel, à un prix par part qui ne sera pas supérieur au prix par part maximum indiqué dans la Notification de Cession Conjointe et selon d'autres conditions et modalités principales qui ne sont pas nettement plus favorables aux Vendeurs Participant à la Cession Conjointe que celles stipulées dans la Notification de Cession Conjointe, sans autre obligation à l'égard de cet Associé Ayant un Droit de Cession Conjointe n'acceptant pas l'offre.

8.4. Offre irrévocable.

L'offre de chaque Vendeur Participant contenue dans son Offre de Cession Conjointe est irrévocable et, dans la mesure où cette offre est acceptée, ce Vendeur Participant est tenu et obligé de vendre dans la vente proposée, selon les mêmes modalités et conditions pour chaque part vendue (sous réserve des options, warrants et titres de créance convertibles qui peuvent exister ponctuellement) que les Investisseurs Vendeurs Potentiels, un nombre de parts pouvant aller jusqu'au nombre que ce Vendeur Participant a indiqué dans son Offre de Cession Conjointe; étant précisé, cependant, qu'en cas

de modification des conditions principales de la vente proposée d'où il résulte que le prix par part devient inférieur au prix par part minimum défini dans la Notification de Cession Conjointe ou que les autres conditions principales deviennent nettement moins favorables pour les Vendeurs Participant à la Cession Conjointe que celles de la Notification de Cession Conjointe, chaque Vendeur Participant est autorisé à retirer l'offre contenue dans son Offre de Cession Conjointe et est libéré de ses obligations à ce titre.

8.5. Réduction du nombre de parts vendues.

Les Investisseurs Vendeurs Potentiels s'efforcent d'obtenir l'ajout dans la vente proposée du nombre total de parts dont chacun des Vendeurs Participant à la Cession Conjointe a demandé l'ajout dans la vente (tel qu'établi pour les Investisseurs Vendeurs Potentiels, par la Notification de Cession Conjointe, et, pour chaque Vendeur Participant, par l'Offre de Cession Conjointe de ce Vendeur Participant). Si les Investisseurs Vendeurs Potentiels ne parviennent pas à obtenir l'ajout de ce nombre total de parts dans la vente proposée, le nombre de part devant être vendues dans la vente proposée est réparti entre les Vendeurs Participant à la Cession Conjointe, proportionnellement (aussi proche que possible) au nombre respectif de parts dont chacun des Vendeurs Participant à la Cession Conjointe a demandé l'ajout dans la vente proposée. Pour les besoins du présent article 8.5, les Investisseurs Vendeurs Potentiels sont réputés avoir demandé l'ajout du nombre de parts indiqué dans la Notification de Cession Conjointe en application de l'article 8.2.

8.6. Autres dispositions à respecter.

Si (i) avant la réalisation de la vente proposée, ces conditions changent avec pour conséquence que le prix par part devient supérieur au prix par part maximum défini dans la Notification de Cession Conjointe ou que les autres conditions principales deviennent nettement plus favorables pour les Vendeurs Participant à la Cession Conjointe que celles mentionnées dans la Notification de Cession Conjointe, alors la Notification de Cession Conjointe est nulle et non avenue et il est nécessaire de fournir une nouvelle Notification de Cession Conjointe et d'observer séparément les conditions et dispositions du présent article 8, afin de réaliser la vente proposée en application du présent article 8; étant précisé, cependant, qu'en cas de nouvelle Notification de Cession Conjointe, la période applicable mentionnée dans les articles 8.2 et 8.3 est égale à 7 (sept) jours calendaires, et, si (ii) les Investisseurs Vendeurs Potentiels n'ont pas finalisé la vente proposée à la fin du 180^{ème} jour suivant la date d'effet de la nouvelle Notification de Cession Conjointe, chaque Vendeur Participant est libéré de ses obligations au terme de son Offre de Cession Conjointe, la Notification de Cession Conjointe est nulle et non avenue et il est nécessaire de fournir une nouvelle Notification de Cession Conjointe et d'observer séparément les conditions et dispositions du présent article 8, afin de réaliser la vente proposée en application du présent article 8, à moins que la non-réalisation de la vente proposée n'ait découlé du non-respect par un Vendeur Participant des dispositions des articles 8 à 10 (inclus) des Statuts.

Art. 9. Droits de cession forcée (drag along rights).

9.1. Cession forcée en cas de changement de contrôle.

Si les Investisseurs MCP en font la demande, chaque associé accepte de vendre, directement ou indirectement, un pourcentage spécifié (le Pourcentage Soumis à la Cession Forcée) de ses parts à un Acheteur Potentiel, de la manière et selon les conditions énoncées dans le présent article 9, sous réserve des dispositions de l'article 11 ci-dessous, dans le cadre de la vente de parts par un ou plusieurs Investisseurs (chacun de ces associés, un Investisseur Vendeur Potentiel) à l'Acheteur Potentiel, sous réserve que toutes ces ventes entraînent collectivement la vente d'au moins 75 % (soixante-quinze pourcent) des parts détenues par les associés avant cette vente.

9.2. Exercice.

Si les Investisseurs MCP choisissent d'exercer leurs droits au titre du présent article 9, les Investisseurs Vendeurs Potentiels remettent une notification écrite (la Notification de Cession Forcée) à chacun des autres associés. La Notification de Cession Forcée énonce les principales modalités de la vente proposée se rapportant à ces parts, y compris (i) le nombre et la catégorie des parts devant être achetées aux Investisseurs Vendeurs Potentiels, (ii) le Pourcentage Soumis à la Cession Forcée, (iii) le prix par part devant être perçu dans la vente proposée et (iv) le nom et l'adresse de l'Acheteur Potentiel. Si les Investisseurs Vendeurs Potentiels réalisent la vente proposée mentionnée dans la Notification de Cession Forcée, chaque autre associé (chacun un Vendeur Participant et ensemble avec les Investisseurs Vendeurs Potentiels, les Vendeurs Soumis à la Vente Forcée) est tenu et obligé de vendre le Pourcentage Soumis à la Cession Forcée de ses parts dans la vente proposée, aux mêmes modalités et conditions pour chaque part vendue que celles auxquelles les Investisseurs Vendeurs Potentiels vendent chaque Part d'Investisseur dans la vente. Si à la fin du 180^{ème} jour suivant la date d'effet de la Notification de Cession Forcée, les Investisseurs Vendeurs Potentiels n'ont pas finalisé la vente proposée, la Notification de Cession Forcée est nulle et non avenue, chaque Vendeur Participant est libéré de ses obligations au terme de la Notification de Cession Forcée et il est nécessaire de fournir une nouvelle Notification de Cession Forcée et d'observer séparément les modalités et dispositions du présent article 9, afin de réaliser la vente proposée en application du présent article 9.

9.3. Droit de préemption dans le cas de certaines cessions forcées.

Si la Notification de Cession Forcée prévoit un prix par part inférieur au Prix par Part à la Date du Closing, alors pendant une période de deux semaines calendaires suivant la réception de la Notification de Cession Forcée, les associés (autres que les Investisseurs Vendeurs Potentiels) ont le droit de choisir d'acheter (le Droit de Préemption en Cas de Cession Forcée) toutes les parts que les Investisseurs Vendeurs Potentiels souhaitent transférer (chaque part que l'associé cédant souhaite transférer, une Part Soumise à la Cession Forcée et ensemble, les Parts Soumises à la Cession Forcée).

Si un ou plusieurs associés choisissent ensemble d'acheter toutes les Parts Soumises à la Cession Forcée, les associés ayant fait ce choix notifient aux Investisseurs Vendeurs Potentiels dans ce délai de deux semaines leur décision d'acheter toutes les Parts Soumises à la Cession Forcée. Si plus d'un associé choisit ainsi d'acheter les Parts Soumises à la Cession Forcée, celles-ci sont réparties entre les associés ayant opéré ce choix suivant les quantités demandées respectivement ou, si un autre mode de répartition est nécessaire, au pro rata de leur participation en parts (déterminée suivant un système de Parts Équivalentes). Le prix d'achat et les modalités de paiement des Parts Soumises à la Cession Forcée sont identiques à ceux de la Notification de Cession Forcée. Si les associés ne choisissent pas d'exercer leurs droits de préemption respectifs aux termes du présent article 9.3 pour le nombre total des Parts Soumises à la Cession Forcée dans ce délai de deux semaines calendaires, la vente proposée dans la Notification de Cession Forcée peut avoir lieu conformément au présent article 9.2 et aux présents Statuts. Toute proposition d'achat des Parts Soumises à la Cession Forcée émise par les Associés en vertu de leurs droits aux termes du présent article 9.3 est réalisée dans les 4 semaines calendaires suivant l'expiration du délai initial de deux semaines calendaires et, en l'absence de réalisation de l'achat dans ce délai, cette proposition est nulle et non avenue, et la vente proposée dans la Notification de Cession Forcée peut avoir lieu conformément à l'article 9.2 et aux présents Statuts. Le terme Prix par Part à la Date du Closing aura le sens lui donné dans le tableau ci-dessous, dans chaque cas tel qu'ajusté pour refléter les scissions, subdivisions ou regroupements de parts, ou refinancement du capital, réorganisation ou tout autre événement social similaire pouvant affecter les parts:

Tableau: Prix par Part à la Date du Closing

Part Sociales Privilégiée de Catégorie A1	EUR 10 (dix euros)
Part Sociales Privilégiée de Catégorie A2	EUR 15,75 (quinze euros et soixante-quinze centimes d'euros)
Part Sociales Ordinaires de Catégorie B	EUR 100 (cent euros)
Part Sociales Privilégiée de Catégorie X1	EUR 10 (dix euro)
Part Sociales Privilégiée de Catégorie X2	EUR 15,75 (quinze euros et soixante-quinze centimes d'euros)
Part Sociales Privilégiée de Catégorie X3	EUR 100 (cent euros)

Art. 10. Droit de préemption.

10.1. Droit de préemption.

Tout associé (autre qu'un Investisseur MCP) (un Associé Cédant) peut transférer ses parts à une seule personne ou entité, ou à un groupe ne comptant pas plus de trois (3) entités qui sont des investisseurs institutionnels affiliés, et sous réserve que le cessionnaire ne soit pas (x) un Affilié ou un Membre de la Famille Immédiate de l'Associé Cédant et/ou (y) un concurrent de la Société et ses filiales (une Personne Éligible); étant précisé, cependant, que cet Associé Cédant aura d'abord observé les dispositions du présent article 10. Si un Associé Cédant souhaite transférer ses parts de la Société en application du présent article 10, que cet Associé Cédant ait ou non reçu une offre valable d'une Personne Éligible (une personne faisant une telle offre, un Tiers Offrant) en vue d'acheter des parts de la Société à l'Associé Cédant, cet Associé Cédant notifie (la Notification de Transfert par un Associé) à la Société et aux autres associés son intention de procéder à ce transfert. Cette Notification de Transfert par un Associé porte mention (i) du nom du cessionnaire proposé (un Cessionnaire) et du nombre et du type de parts dont le transfert est proposé et (ii) dans la mesure alors connue par l'Associé Cédant en cas de transfert proposé à un Tiers Offrant, du montant proposé et de la forme de la contrepartie, ainsi que des modalités et conditions importantes du transfert, et précise sinon que le transfert se fait à la Juste Valeur de Marché des parts dont le transfert est proposé (l'Offre).

10.2. Droit de préemption de la Société.

Pendant une période de 30 jours suivant la réception de la Notification de Transfert par l'Associé Cédant, la Société a le droit, sous réserve des conditions de l'article 6.7 ci-dessus, de procéder au rachat (le Droit de Préemption de la Société) de tout ou partie des parts que l'Associé Cédant souhaite transférer (chaque part que l'Associé Cédant souhaite transférer, une Part ROFR et ensemble, les Parts ROFR). Si la Société procède au rachat de tout ou partie des Parts ROFR, elle notifie à l'Associé Cédant et aux autres associés dans ce délai de 30 jours, le rachat des Parts ROFR. Le prix d'achat et les modalités de paiement des Parts ROFR sont identiques à ceux indiqués dans l'Offre ou, si aucun prix n'est indiqué ou qu'il n'y a pas de Tiers Offrant, il est égal à la Juste Valeur de Marché des parts en cause.

10.3. Droit de préemption des associés.

Chaque associé a le droit de choisir d'acheter (le Droit de Préemption des Associés), pendant une période de 15 jours suivant la date qui intervient en premier entre (i) la date à laquelle la Société notifie par écrit à l'Associé Cédant et aux associés son intention de ne pas exercer le Droit de Préemption de la Société ou d'exercer le Droit de Préemption de la Société sur une partie seulement des Parts ROFR, ou (ii) l'expiration du Droit de Préemption de la Société, des Parts ROFR qui ne sont pas rachetées par la Société. Si plus d'un associé choisit ainsi de racheter les Parts ROFR qui ne sont pas rachetées par la Société, les Parts ROFR doivent être réparties parmi les associés ayant opéré ce choix, conformément à leurs choix respectifs ou, si une répartition supplémentaire est nécessaire, selon leur propriété relative des parts (déterminée suivant le principe des Parts Équivalentes). Chaque associé établit la preuve de son exercice du Droit de Préemption des Associés en remettant à l'Associé Cédant et à la Société une notification de son intention d'agir ainsi dans le délai décrit ci-dessus dans le présent article 10.3 (la Notification d'Exercice du Droit de Préemption des Associés). Lors de la remise par un associé d'une Notification d'Exercice du Droit de Préemption des Associés, l'offre de cet associé contenue dans sa Notification d'Exercice du Droit de Préemption des Associés est irrévocable et cet associé est obligé

d'acheter à l'Associé Cédant le nombre de Parts ROFR indiqué dans sa Notification d'Exercice du Droit de Prémption des Associés au prix d'achat (i) en cas de transfert proposé à un Tiers Offrant, tel qu'indiqué dans l'Offre ou, si aucun prix n'est spécifié, à la Juste Valeur de Marché des Parts et (ii) en l'absence de Tiers Offrant, égal à la Juste Valeur de Marché des Parts dont le transfert est proposé. Chaque associé qui ne remet pas de Notification d'Exercice du Droit de Prémption des Associés dans le délai décrit ci-dessus dans le présent article 10.3 est réputé avoir renoncé à ses droits de préemption aux termes du présent article 10 pour les Parts ROFR.

10.4. Non exercice des droits de préemption; autres transferts.

Si la Société et les autres associés ne choisissent pas d'exercer leurs droits de préemption respectifs aux termes du présent article 10 pour le nombre total de Parts ROFR, l'Associé Cédant peut alors, au plus tard 90 jours suivant la remise à la Société et aux associés de la Notification de Transfert par un associé, conclure le transfert de tout ou partie des Parts ROFR couvertes par la Notification de Transfert par un associé selon des modalités et sous réserve de conditions qui ne sont pas plus favorables à l'égard de l'Associé Cédant que celles décrites dans la Notification de Cession par un associé. Toute proposition de transfert de Parts ROFR qui n'est pas réalisée dans ce délai de 90 jours et toute proposition de transfert d'autres titres par l'Associé Cédant qui ne font pas l'objet d'une Notification de Transfert par un associé sont soumis aux droits de préemption et nécessitent le respect par l'Associé Cédant des procédures décrites dans le présent article 10.

10.5. Autres exigences.

Un transfert de parts de la Société autorisé aux termes du présent article 10 ne prend effet que si (i) le transfert de parts a été enregistré par le Conseil dans le registre des associés de la Société et (ii) le cessionnaire de ces parts a remis à la Société un écrit (jugé satisfaisant pour la Société sur le fond et la forme) reconnaissant et stipulant son accord sur le fait que ces parts devant être reçues par le Cessionnaire Autorisé restent soumises à toutes les dispositions de la convention d'associés conclue entre les associés et que le cessionnaire est tenu par, et est partie à, cette convention d'associés; étant précisé, cependant, qu'aucun transfert par un associé en application du présent article 10 ne libère l'associé cédant de ses obligations aux termes des présents Statuts.

Art. 11. Autres règles de transfert applicables aux droits de cession conjointe et de Cession forcée.

11.1. Certaines obligations légales.

Si le prix à payer contre des parts dans une vente proposée en application de l'article 8 ou de l'article 9 ci-dessus inclut le transfert en nature de toute forme de titres, et que leur réception par un Vendeur Participant nécessite selon le droit applicable (a) l'enregistrement ou la qualification de ces titres ou de toute personne en tant que courtier, négociateur ou agent pour ces titres ou (b) la remise à un Vendeur Participant à la Cession Conjointe ou Vendeur Participant à la Cession Forcée d'informations spécifiées concernant la Société, ses filiales, ces titres ou leur émetteur, dont la remise ne serait pas nécessaire pour la vente par les Investisseurs Vendeurs Potentiels, le Vendeur Participant n'a pas le droit de vendre les parts dans cette vente proposée. Dans ce cas, les Investisseurs Vendeurs Potentiels ont l'obligation d'obtenir à la place le paiement à ce Vendeur Participant, contre remise des parts (conformément à l'article 11.5 des présents Statuts) qui auraient été vendues par le Vendeur Participant à l'Acheteur Potentiel dans la vente proposée, d'un montant en espèces égal à la Juste Valeur de Marché de ces parts à la date à laquelle ces titres auraient été émis en échange de ces parts.

11.2. Autres assurances.

Chaque Vendeur Participant, en sa qualité de Vendeur Participant, d'associé, de dirigeant ou de gérant de la Société, ou autrement, prend ou obtient que soient prises toutes les mesures qui peuvent être nécessaires ou raisonnablement souhaitables afin de réaliser cette vente sans délai en application de l'article 8 ou de l'article 9 ainsi que les opérations connexes, y compris, sans limitation, la signature, la reconnaissance et la remise des accords, cessions, renonciations et autres documents ou actes; la remise des informations et copies de documents; la remise des demandes, rapports, déclarations, dépôts et autres documents ou actes aux autorités publiques; et la coopération avec les Investisseurs Vendeurs Potentiels et l'Acheteur Potentiel; étant précisé, cependant, que les Vendeurs Participants sont obligés d'engager leur responsabilité au titre des déclarations, garanties, engagements, indemnités ou autres dispositions à l'égard de l'Acheteur Potentiel uniquement dans les limites prévues dans la phrase qui suit immédiatement. Sans préjudice de la généralité de ce qui précède, chaque Vendeur Participant s'engage à signer et remettre les contrats qui peuvent être raisonnablement spécifiés par les Investisseurs Vendeurs Potentiels auxquels ces derniers seront également parties, y compris, sans limitation, des contrats en vue (a) (i) d'accorder des déclarations individuelles, garanties, engagements et autres accords quant à son titre de propriété non grevé sur ses parts et quant à ses pouvoirs, autorité et droit légal de transférer ces parts et (ii) d'engager sa responsabilité illimitée au titre de ces déclarations, garanties, engagements et autres accords et (b) d'engager sa responsabilité (par un ajustement du prix d'achat, des paiements au titre des indemnités ou autrement) au titre des déclarations, garanties, engagements et accords relatifs à la Société et ses filiales; étant précisé, cependant, que le montant total de la responsabilité décrite au présent point (b) susceptible d'être engagée dans le cadre d'une vente de parts ne dépasse pas le montant le moins important entre (i) la part au pro rata de ce Vendeur Participant dans cette responsabilité, qui doit être déterminée conformément à la part de ce Vendeur Participant dans le nombre total de parts incluses dans cette vente (déterminée suivant un système de Parts Équivalentes) ou (ii) les produits revenant à ce Vendeur Participant dans le cadre de cette vente, étant précisé, de plus, dans le cas du point (b), que cette responsabilité, telle qu'appliquée à un Vendeur Participant, ne viole aucun(e) loi ou règlement applicable à, ou les documents constitutifs ou organisationnels de ce Vendeur Participant en vigueur au 29 février 2008, ou le cas échéant toute autre date subséquente,

étant entendu que cette réserve n'opère pour un Vendeur Participant que si, et seulement si, ce Vendeur Participant a communiqué à la Société les dispositions de ses documents organisationnels ou constitutifs qui seraient contraires à, ou l'empêcheraient d'assumer, la responsabilité prévue au point (b) ci-dessus avant que ce Vendeur Participant ne devienne un associé de la Société.

11.3. Procédure de vente.

Les Investisseurs MCP, à leur discrétion exclusive, décident de poursuivre, réaliser, reporter ou abandonner ou non, une vente proposée et fixent ses conditions et modalités. Aucun Investisseur MCP ou Affilié d'un Investisseur MCP n'engage sa responsabilité à l'égard d'un autre associé au titre de, relativement à ou dans le cadre de la poursuite, la réalisation, le report ou l'abandon ou des conditions et modalités d'une vente proposée, sauf si cet Investisseur MCP n'a pas respecté les dispositions des articles 8 à 9 des présents Statuts.

11.4. Traitement des Parts Privilégiées.

Dans le cas d'un transfert en application de l'article 9, le prix de vente d'une Part Privilégiée de la Société, le cas échéant, compte tenu des ajustements du prix d'achat prévus dans la vente, entraîne l'application de l'article 23 des Statuts. Sauf disposition contraire des Statuts (y compris à l'article 23 des Statuts), le prix de vente de chaque part est équivalent en cas de transfert en application de l'article 9. Le produit total d'une Réalisation à recevoir par les détenteurs concernés de Parts Privilégiées de Catégorie X (ou en leur nom y compris par la Société) qui participent à une telle Réalisation, seront distribués entre les détenteurs de Parts Privilégiées de Catégorie X qui participent à une telle Réalisation afin que chacun reçoive le montant qu'il aurait reçu conformément à l'article 23 des présents Statuts s'il y avait eut une dissolution de la Société suivie de la liquidation de la Société et que le Montant Distribuible (tel que défini dans les Statuts) eut été égal au montant total du produit de la Réalisation payable au détenteurs de Parts Privilégiées de Catégorie X participant à la Réalisation.

11.5. Frais.

Tous les frais et dépenses raisonnables encourus par les Investisseurs Vendeurs Potentiels ou la Société dans le cadre d'une vente proposée en application des articles 8 à 10 inclus (réalisée ou non), y compris, sans limitation, tous les honoraires et frais d'avocats, tous les honoraires et frais des réviseurs d'entreprise et tous les frais, charges ou commissions d'introduction, courtage ou de banque d'investissement, sont payés par la Société. Les honoraires et frais raisonnables d'un seul avocat représentant tout ou partie des autres Vendeurs Participant à la Cession Conjointe ou des Vendeurs Soumis à la Cession Forcée dans le cadre d'une vente proposée en application de l'article 8 ou de l'article 9 (réalisée ou non) et choisi par une décision des détenteurs d'un intérêt majoritaire dans les parts détenues par les autres Vendeurs Participant à la Cession Conjointe ou Vendeurs Participant à la Cession Forcée sont payés par la Société, à concurrence d'un montant total de EUR 150 000 (cent cinquante mille euros) par vente. Les autres frais et dépenses encourus par ou pour le compte de tout ou partie des autres Vendeurs Participant à la Cession Conjointe ou Vendeurs Participant à la Cession Forcée dans le cadre d'une vente proposée en application des présents Statuts (réalisée ou non) sont supportés par ce ou ces Vendeur(s) Participant à la Cession Conjointe ou Vendeur(s) Participant à la Cession Forcée.

11.6. Closing.

Le closing d'une vente à laquelle s'applique l'article 8 ou l'article 9 a lieu aux lieux, dates et heures que les Investisseurs Vendeurs Potentiels notifient à chaque Vendeur Participant. Au closing de cette vente, chaque Vendeur Participant remet les parts qu'il doit vendre, libres et exemptes de nantissements et charges, contre livraison de la contrepartie correspondante.

III. Administration - Représentation

Art. 12. Conseil d'administration.

12.1. La Société est dirigée par un conseil d'administration (le Conseil) composé de 4 (quatre) gérants A, 2 (deux) gérants B et 1 (un) gérant C, nommés et désignés comme gérant A, gérant B ou gérant C par une résolution de l'assemblée générale des associés qui fixe les conditions de leur mandat. Le ou les gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.

12.2. Les Investisseurs MCP ont le droit de proposer des candidats en vue de la nomination de 4 (quatre) gérants A par l'assemblée générale des associés de la Société. L'Associé Ordinaire de Catégorie B, qui détient le plus grand pourcentage de Parts Ordinaires de Catégorie B, a le droit de proposer des candidats en vue de la nomination d'1 (un) gérants B par l'assemblée générale des associés de la Société. Tous les Associés Ordinaires de Catégorie B, dont chacun détient une seule Part Ordinaire de Catégorie B, ont le droit de proposer ensemble des candidats en vue de la nomination d'1 (un) gérant B par l'assemblée générale des associés de la Société. Les autres Associés Ordinaires de Catégorie B ont le droit de proposer des candidats en vue de la nomination d'1 (un) gérant C par l'assemblée générale des associés de la Société. La nomination et révocation de tout gérant A, gérant B ou gérant C proposée par les associés qui y sont respectivement habilités est notifiée par écrit par ces associés aux autres associés et à la Société.

12.3. Le(s) gérant(s) A, le(s) gérant(s) B et le gérant C sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés de la Société, qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

12.4. Les gérants peuvent être révoqués ad nutum.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.

13.1. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour exécuter et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

13.2. Le Conseil peut déléguer à 1 (un) ou plusieurs agents, associés ou non, des pouvoirs spéciaux et limités sur des questions déterminées.

Art. 14. Procédure.

14.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société ou sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

14.2. Il est remis à tous les gérants un avis de convocation écrit à une réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence doit être précisée dans l'avis de convocation à la réunion du Conseil.

14.3. Aucun avis de convocation n'est nécessaire si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil donné par lettre (document original), télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

14.4. Un gérant peut agir à une réunion du Conseil en nommant par écrit un autre gérant pour le représenter.

14.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont adoptées valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du Conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

14.6. Un gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication comparable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par de tels moyens vaut participation à cette réunion en personne.

14.7. Les résolutions écrites signées par tous les gérants sont aussi valables et ont le même effet contraignant que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur les exemplaires multiples d'une résolution identique, et leur preuve peut être établie par lettre ou par fax.

Art. 15. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers et à tous égards par (i) les signatures conjointes d'au moins 3 (trois) gérants (gérants A, B et/ou C), comprenant dans tous les cas la signature d'1 (un) gérant A ou (ii) les signatures conjointes ou la signature individuelle des personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 13.2. des présents Statuts.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Dans le cadre de leur mandat, les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle au titre des engagements qu'ils prennent valablement au nom de la Société, sous réserves que ces engagements soient conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1. Un gérant n'est pas autorisé à voter en sa qualité de gérant, mais a le droit de participer aux délibérations du Conseil, lorsque celui-ci examine des questions concernant (i) des accords entre la Société ou ses filiales et ce gérant (ou l'associé qui a proposé sa candidature au mandat de gérant conformément à l'article 12.2 et les Affiliés de cet associé), (ii) un procès ou une action en justice comparable à l'encontre de ce gérant (ou de l'associé qui a proposé sa candidature au mandat de gérant conformément à l'article 12.2 et des Affiliés de cet associé), ou (iii) un accord avec, ou un procès ou une action en justice comparable engagé contre la Société ou ses filiales par, un tiers si le gérant (ou l'associé qui a proposé sa candidature au mandat de gérant conformément à l'article 12.2 et les Affiliés de cet associé) y a un intérêt important contraire à l'intérêt de la Société ou de ses filiales.

17.2. Sauf conformément aux Statuts, afin de faire produire leurs effets aux Statuts ou de la manière prévue dans les Statuts, tout contrat entre la Société ou ses filiales et un gérant (ou l'associé qui a proposé sa candidature au mandat de gérant conformément à l'article 12.2 et les Affiliés de cet associé) prévoyant que le gérant, cet associé ou ses Affiliés perçoivent une rémunération de la Société ou ses filiales, est soumis à l'approbation d'au moins un autre gérant qui n'a pas été proposé par cet associé ou ses Affiliés.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 18. Commissaires aux Comptes.

18.1. Dans l'hypothèse où le nombre d'associés excède 25 (vingt-cinq), les activités de la Société doivent être supervisées par 1 (un) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, pouvant être renommé.

18.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et durée de mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en poste peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment par l'assemblée générale des associés de la Société avec ou sans motifs.

Art. 19. Pouvoirs et Droits de vote.

19.1. L'associé unique, le cas échéant, est investi de tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

19.2. Chaque associé dispose des droits de vote proportionnels à sa participation.

19.3. En vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique, chaque associé peut nommer une personne physique ou morale pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 20. Forme - Quorum - Majorité.

20.1. Dans l'hypothèse où le nombre d'associés excède 25 (vingt-cinq), l'assemblée générale annuelle des associés de la Société sera tenue, conformément à la loi Luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social tel que cela a pu être spécifié dans la convocation à l'assemblée, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

20.2. Les décisions collectives sont valablement prises à condition d'être adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

20.3. Cependant, les résolutions visant à modifier les Statuts ou à dissoudre et liquider la Société ne peuvent être prises qu'à la majorité des associés détenant au moins les $\frac{3}{4}$ (trois-quarts) du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale.

21.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

21.2. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont dressés et le Conseil prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

21.3. Chaque associé peut consulter l'inventaire susmentionné ainsi que le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Répartition des bénéfices.

22.1. Le bénéfice brut de la Société indiqué dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des charges, représente le bénéfice net. Un montant égal à 5 % (cinq pour-cent) du bénéfice net de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour-cent) du capital social nominal de la Société.

22.2. L'assemblée générale des associés a toute discrétion pour disposer du surplus. Elle peut notamment affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter.

22.3. Tout montant qualifié de distribuable doit être distribué, en numéraire ou en nature, entre les associés au pro rata, sur base du nombre de Parts Economiques attribuable à chacun d'eux conformément à la disposition ci-dessous.

22.4. Le concept de Parts Economiques est créé afin de rétablir la relation économique (opposée à la relation de vote) parmi les différentes classes de Parts. Basé sur ce concept, pour les besoins du calcul des distributions au pro rata, chaque Associé se verra théoriquement attribuer un certain nombre de parts (les Parts Economiques) qui seront traitées de façon égale. Les distributions seront effectuées sur base du nombre de Parts Economiques détenues par chaque associé.

Le nombre de Parts Economiques attribuées à chaque associé sera calculé de la façon suivante:

- (i) Chaque Part Privilégiée de Catégorie A1 sera assimilée à 1/10ème de Part Economique;
- (ii) Chaque Part Privilégiée de Catégorie A2 sera assimilée à 1/6,349ème de Part Economique;
- (iii) Chaque Part Ordinaire de Catégorie B sera assimilée à 1 Part Economique;
- (iv) Chaque Part Privilégiée de Catégorie X1 sera assimilée à 1/10ème de Part Economique;
- (v) Chaque Part Privilégiée de Catégorie X2 sera assimilée à 1/6,349ème de Part Economique;
- (vi) Chaque Part Privilégiée de Catégorie X3 sera assimilée à 1 Part Economique;
- (vii) Chaque garantie (warrant) émise dès l'émission des Part Privilégiée de Catégorie X et acquise à la date de l'affectation du bénéfice sera assimilée à 1 Part Economique.

22.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un relevé de compte, un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil;
- (ii) ce relevé de compte, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution; étant entendu que le montant devant être distribué ne peut pas dépasser le bénéfice réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, majoré des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais minoré des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve légale;
- (iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'assemblée générale des associés; et
- (iv) il a été assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution - Liquidation.

23.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire de la résolution de l'associé ou des associés ou par opération de la loi, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus en vue de la réalisation de l'actif et du paiement du passif de la Société.

23.2. Après le paiement de toutes les dettes et charges pesant sur la Société et des frais de liquidation, le produit du boni de liquidation (le Montant Distribuable) sera distribué en priorité de façon égale (pari passu) aux Associés Privilégiés de Catégorie X1, aux Associés Privilégiés de Catégorie X2 et aux Associés Privilégiés de Catégorie X3, avant toute distribution concernant les autres parts de la Société dans les limites du Montant Distribuable, comme suit: (i) les Associés Privilégiés de Catégorie X1 seront autorisés à recevoir le remboursement du Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie X1, (ii) les Associés Privilégiés de Catégorie X2 seront autorisés à recevoir le remboursement du Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie X2, et (iii) les Associés Privilégiés de Catégorie X3 seront autorisés à recevoir le remboursement du Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie X3.

23.3. Ensuite, si des produits sont encore disponibles, le solde du Montant Distribuable sera distribué aux autres associés conformément à l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, (a) les Associés Privilégiés de Catégorie A 1 auront le droit de recevoir le remboursement du Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie A 1 et (b) les Associés Privilégiés de Catégorie A 2 auront le droit de recevoir le remboursement du Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie A 2 ou, selon le cas, les Associés Privilégiés de Catégorie A 3 auront le droit de recevoir le remboursement du Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie A 3. Le remboursement du Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie A 1 et du Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie A 2 ou, selon le cas, du Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie A 3, sera versé pari passu aux Associés Privilégiés de Catégorie A 1 et aux Associés Privilégiés de Catégorie A 2 ou, selon le cas, aux Associés Privilégiés de Catégorie A 3, et dans les limites du Montant Distribuable; et

(ii) deuxièmement, si un surplus de Montant Distribuable est disponible, les Associés Ordinaires de Catégorie B auront le droit de recevoir le remboursement du Montant de Liquidation des Parts Ordinaires de Catégorie B. Le remboursement du Montant de Liquidation des Parts Ordinaires de Catégorie B sera versé pari passu aux Associés Ordinaires de Catégorie B et dans les limites du Montant Distribuable;

23.4. Enfin, s'il reste un Montant Distribuable après les paiements prévus aux points (i) et (ii) ci-dessus (le Solde), ce Solde sera distribué entre tous les détenteurs de valeurs mobilières au pro rata, basé sur le nombre de Parts Economiques attribuables à chacun d'entre eux en vertu de l'article 22.4 des présents Statuts.

VII. Disposition générale

Art. 24. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

VIII. Interprétation et Définitions

Art. 25. Interprétation. Outre les définitions mentionnées ou stipulées ci-dessous dans le présent article:

a) Les termes "des présentes" (hereof), "dans les présentes" (herein), "aux termes des présentes" (hereunder) et les termes ayant un sens similaire renvoient à l'intégralité des présents Statuts et non à un article ou une disposition particulier des présents Statuts, et les références à un article particulier des présents Statuts incluent toutes ses sous-sections;

b) Le genre masculin, féminin ou neutre inclut respectivement les autres genres.

c) Les termes au singulier incluent le pluriel et vice-versa.

Art. 26. Définitions. Dans les présents Statuts, sauf exigence contraire du contexte, les termes suivants ont le sens qui suit:

Acheteur Potentiel désigne une personne (autre qu'un Investisseur, ses partenaires ou Affiliés) proposant d'acheter des parts à un Investisseur Vendeur Potentiel.

Affilié désigne, pour une personne spécifiée, (a) une autre personne qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle habituel de, cette personne spécifiée (pour les besoins de cette définition, ce contrôle (y compris, avec les sens y associés, les termes "contrôlant", "contrôlé par" et "sous le même contrôle") est établi lorsque la personne assurant le contrôle:

(i) dispose de la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de la société; ou

(ii) a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de surveillance de la société et est en même temps actionnaire ou associé de cette société; ou

(iii) est un actionnaire ou associé de la société et contrôle seule, ou en vertu d'une convention avec les autres actionnaires ou associés de cette société, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de cette société;

et (b) pour une personne physique, un Membre de la Famille Immédiate de cette personne physique.

Agrément a le sens stipulé à l'article 6.5.

Associé Ayant un Droit de Cession Conjointe a le sens stipulé à l'article 8.2.

Associé Cédant a le sens stipulé à l'article 10.1.

Associé Ordinaire de Catégorie B désigne tout détenteur de Parts Ordinaires de Catégorie B.

Associé Privilégié de Catégorie A 1 désigne un ou des détenteur(s) de Parts Privilégiées de Catégorie A 1.

Associé Privilégié de Catégorie A 2 désigne un ou des détenteur(s) de Parts Privilégiées de Catégorie A 2.

Associé Privilégié de Catégorie A 3 désigne un ou des détenteur(s) de Parts Privilégiées de Catégorie A 3.

Associé Privilégié de Catégorie X1 désigne un ou des détenteur(s) de Parts Privilégiées de Catégorie X1.

Associé Privilégié de Catégorie X2 désigne un ou des détenteur(s) de Parts Privilégiées de Catégorie X2.

Associé Privilégié de Catégorie X3 désigne un ou des détenteur(s) de Parts Privilégiées de Catégorie X3.

Cessionnaire a le sens stipulé à l'article 10.1.

Cessionnaire Autorisé a le sens stipulé à l'article 7.1.5.

Changement de Contrôle désigne (a) un changement de propriété des parts de la Société si, immédiatement après avoir donné effet à ce changement, une personne (ou un groupe de personnes agissant de concert) autre que les Investisseurs et leurs Affiliés a le pouvoir direct ou indirect d'élire la majorité des membres du Conseil ou (b) un changement de propriété des parts si, immédiatement après avoir donné effet à ce changement, les Investisseurs MCP et leurs Affiliés détiennent moins de 51% du montant total des parts initialement émises aux Investisseurs MCP et leurs Affiliés le 29 février 2008.

Conseil a le sens stipulé à l'article 12.1.

Droit de Prémption de la Société a le sens stipulé à l'article 10.2.

Droit de Prémption des Associés a le sens stipulé à l'article 10.3.

Droit de Prémption en Cas de Cession Forcée a le sens stipulé à l'article

9.3. Investisseur MCP les associés suivants de la Société: MCP-CMC III S.à r.l. et Monitor Clipper Partners Investments (S.à r.l.) SICAR.

Fonds Affilié désigne chaque société anonyme, trust, société à responsabilité limitée, société en nom collectif, société en commandite ou autre entité se trouvant sous le contrôle habituel d'un Investisseur, et ce contrôle est établi lorsque cet Investisseur:

(i) dispose de la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de la société anonyme, du trust, de la société à responsabilité limitée, société en nom collectif, société en commandite ou autre entité; ou

(ii) a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de surveillance de la société anonyme, du trust, de la société à responsabilité limitée, société en nom collectif, société en commandite ou autre entité et est en même temps actionnaire ou associé de cette société anonyme, ce trust, cette société à responsabilité limitée, société en nom collectif, société en commandite ou autre entité; ou

(iii) est un actionnaire ou associé de la société anonyme, du trust, de la société à responsabilité limitée, société en nom collectif, société en commandite ou autre entité et contrôle seul, en vertu d'une convention avec les autres actionnaires ou associés de cette société anonyme, de ce trust, de cette société à responsabilité limitée, société en nom collectif, société en commandite ou autre entité, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de cette société anonyme, de ce trust, de cette société à responsabilité limitée, société en nom collectif, société en commandite ou autre entité.

Héritiers Légaux a le sens stipulé à l'article 7.1.1.

Investisseur désigne les Investisseurs MCP, leurs Cessionnaires Autorisés et toute autre personne qui, avec l'accord préalable écrit des Investisseurs MCP, devient, en qualité d'investisseur, partie à une convention conclue entre les associés de la Société.

Investisseur Vendeur Potentiel a le sens stipulé aux articles 8.1 et 9.1.

Juste Valeur de Marché désigne, à une date donnée et pour une part donnée, la détermination de bonne foi par le Conseil de la juste valeur de cette part à la date de référence applicable; étant précisé que, pour les besoins de l'article 10 uniquement, un Associé Cédant peut contester cette valorisation du Conseil en notifiant le Conseil par écrit dans les dix jours calendaires de la notification à l'Associé Cédant de la détermination du Conseil, la notification de l'Associé Cédant spécifiant la valorisation que celui-ci propose. Si le Conseil et l'Associé Cédant ne parviennent pas à se mettre d'accord dans les trente (30) jours calendaires de la date de cette notification de l'Associé Cédant au Conseil, le Conseil sélectionne une banque d'investissement ou un établissement financier reconnu à l'échelon national, qui est acceptable pour les Investisseurs MCP et l'Associé Cédant (agissant raisonnablement), pour agir en qualité d'expert en valorisation et notifie cette sélection à l'Associé Cédant. Dans les dix jours calendaires de la notification de cette sélection, le Conseil et l'Associé Cédant soumettent chacun une proposition de valorisation à l'expert. L'expert choisit l'une des valorisations et notifie le Conseil et l'Associé Cédant de la valorisation ainsi adoptée, cette valorisation ayant un effet contraignant aux fins des présents Statuts. Dans tous les cas, les honoraires et frais de l'expert sont à la charge de l'Associé Cédant.

Loi a le sens stipulé à l'article 1^{er}.

Membres de la Famille Immédiate désigne, pour une personne physique donnée, chaque conjoint, enfant ou autre descendant de cette personne, chaque trust créé exclusivement au bénéfice d'une ou plusieurs des personnes susdites et de leurs conjoints et chaque tuteur ou curateur des biens d'une ou plusieurs des personnes susdites en sa qualité de tuteur ou curateur.

Montant de Liquidation des Parts Ordinaires de Catégorie B désigne la somme de:

- (i) la valeur nominale des Parts Ordinaires de Catégorie B; et
- (ii) la prime d'émission payée au titre des Parts Ordinaires de Catégorie B, minorée du montant de la prime d'émission déjà remboursé aux Associés Ordinaires de Catégorie B au titre de ces Parts Ordinaires de Catégorie B.

Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie A 1 désigne la somme de:

- (i) la valeur nominale des Parts Privilégiées de Catégorie A 1; et
- (ii) la prime d'émission payée au titre des Parts Privilégiées de Catégorie A 1, minorée du montant de la prime d'émission déjà remboursé aux Associés Privilégiés de Catégorie A 1.

Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie A 2 désigne la somme de:

- (i) la valeur nominale des Parts Privilégiées de Catégorie A 2; et
- (ii) la prime d'émission payée au titre des Parts Privilégiées de Catégorie A 2, minorée du montant de la prime d'émission déjà remboursé aux Associés Privilégiés de Catégorie A 2.

Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie A 3 désigne la somme de:

- (i) la valeur nominale des Parts Privilégiées de Catégorie A 3; et
- (ii) la prime d'émission payée à l'émission des Parts Privilégiées de Catégorie A 2 en circulation lors de la conversion des Parts Privilégiées de Catégorie A 2 en Parts Privilégiées de Catégorie A 3, minorée du montant de la prime d'émission déjà remboursé aux Associés Privilégiés de Catégorie A 2 avant la conversion ou remboursé aux Associés Privilégiés de Catégorie A 3 après la conversion.

Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie X désigne la somme de:

- (i) la valeur nominale des Parts Privilégiées de Catégorie X1; et
- (ii) la prime d'émission payée au titre des Parts Privilégiées de Catégorie X1, minorée du montant de la prime d'émission déjà remboursé aux Associés Privilégiés de Catégorie X1.

Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie X2 désigne la somme de:

- (i) la valeur nominale des Parts Privilégiées de Catégorie X2; et
- (ii) la prime d'émission payée au titre des Parts Privilégiées de Catégorie X2, minorée du montant de la prime d'émission déjà remboursé aux Associés Privilégiés de Catégorie X2.

Montant de Liquidation des Parts Privilégiées de Catégorie X3 désigne la somme de:

- (i) la valeur nominale des Parts Privilégiées de Catégorie X3; et
- (ii) la prime d'émission payée à l'émission des Parts Privilégiées de Catégorie X3 en circulation, minorée du montant de la prime d'émission déjà remboursé aux Associés Privilégiés de Catégorie X3.

Montant Distribuable a le sens stipulé à l'article 23.2.

Notification de Cession Conjointe a le sens stipulé à l'article article 8.2.

Notification de Cession Forcée a le sens stipulé à l'article 9.2.

Notification d'Exercice du Droit de Préemption des Associés a le sens stipulé à l'article 10.3.

Notification de Transfert par un Associé a le sens stipulé à l'article 10.1.

Offre a le sens stipulé à l'article 10.1.

Offre de Cession Conjointe a le sens stipulé à l'article 8.3.

Part au Pro Rata des Associés au Titre du Droit de Préemption a le sens stipulé à l'article 10.3.

Parts Economique a le sens stipulé à l'article 22.4.

Parts Équivalentes désigne, à toute date de détermination, (a) pour les Parts Ordinaires en circulation, le nombre de ces parts, (b) pour les Parts Privilégiées en circulation qui ne sont pas convertibles en Parts Ordinaires, le nombre de ces Parts Privilégiées, (c) pour les Parts Privilégiées en circulation qui sont convertibles en Parts Ordinaires, le nombre maximum de Parts Ordinaires contre lesquelles ou en lesquelles ces Parts Privilégiées peuvent alors être converties (ou deviendront convertibles au plus tard au moment de, ou du fait de, l'opération ou circonstance pour laquelle le nombre de Parts Équivalentes doit être déterminé), et (d) pour les options, warrants ou titres de créance convertibles éventuellement en circulation, le nombre maximum de Parts Ordinaires contre lesquelles ou en lesquelles ces options, warrants ou titres de créance convertibles peuvent alors être exercés, convertis ou échangés (ou deviendront exerçables, convertibles ou échangeables au plus tard au moment de, ou du fait de, l'opération ou circonstance pour laquelle le nombre de Parts Équivalentes doit être déterminé).

Parts Ordinaires désigne collectivement les Parts Ordinaires de Catégorie B et toute autre catégorie de parts ordinaires de la Société qui peuvent être périodiquement émises et en circulation.

Parts Ordinaires de Catégorie B désigne les parts ordinaires de catégorie B de la Société, assorties des droits, privilèges et préférences prévus dans les présents Statuts.

Parts Privilégiées désigne collectivement les Parts Privilégiées de Catégorie X1 et les Parts Privilégiées de Catégorie X2 ou, selon le cas, les Parts Privilégiées de Catégorie X3, les Parts Privilégiées de Catégorie A 1 et les Parts Privilégiées de Catégorie A 2 ou, selon le cas, les Parts Privilégiées de Catégorie A 3, et toute autre catégorie de parts privilégiées de la Société qui peuvent être périodiquement émises et en circulation.

Parts Privilégiées de Catégorie A 1 désigne les parts privilégiées de catégorie A 1 de la Société, assorties des droits, privilèges et préférences prévus dans les présents Statuts.

Parts Privilégiées de Catégorie A 2 désigne les parts privilégiées de catégorie A 2 de la Société, assorties des droits, privilèges et préférences prévus dans les présents Statuts.

Parts Privilégiées de Catégorie A 3 désigne les parts privilégiées de catégorie A 3 de la Société, assorties des droits, privilèges et préférences prévus dans les présents Statuts.

Parts Privilégiées de Catégorie X désigne collectivement les Parts Privilégiées de Catégorie X1 et les Parts Privilégiées de Catégorie X2 et les Parts Privilégiées de Catégorie X3.

Parts Privilégiées de Catégorie X1 désigne les parts privilégiées de catégorie X1 de la Société, assorties des droits, privilèges et préférences prévus dans les présents Statuts.

Parts Privilégiées de Catégorie X2 désigne les parts privilégiées de catégorie X2 de la Société, assorties des droits, privilèges et préférences prévus dans les présents Statuts.

Parts Privilégiées de Catégorie X3 désigne les parts privilégiées de catégorie X3 de la Société, assorties des droits, privilèges et préférences prévus dans les présents Statuts.

Parts Soumises à la Cession Forcée a le sens stipulé à l'article 9.3.

Part ROFR a le sens stipulé à l'article 10.2.

Personne Éligible a le sens stipulé à l'article 10.1.

POP signifie, sous réserve de la conversion de la Société en une forme sociétaire permettant la vente de ses parts sociales au public, une première offre publique de souscription des parts sociales, ayant pour effet que les parts sociales soient cotées ou négociables sur un système d'échange de valeurs internationalement reconnu ou un système de cotation automatisé.

Pourcentage Éligible pour la Cession Conjointe a le sens stipulé à l'article 8.2.

Pourcentage Soumis à la Cession Forcée a le sens stipulé à l'article 9.1.

Prix par Part à la Date du Closing a le sens stipulé à l'article 9.3.

Réalisation désigne la transaction résultant dans la vente de 75% (soixantequinze pourcent) des parts sociales détenues par les associés dans le capital social de la Société précédent toute vente et/ou POP.

Société a le sens stipulé à l'article 1^{er}.

Solde a le sens stipulé à l'article 23.2.1.

Statuts a le sens stipulé à l'article 1^{er}.

Tiers Offrant a le sens stipulé à l'article 10.1.

Vendeur Participant a le sens stipulé aux articles 8.3 et 9.2.

Vendeurs Participant à la Cession Conjointe a le sens stipulé à l'article 8.3.

Vendeurs Soumis à la Cession Forcée a le sens stipulé à l'article 9.2.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser la Société d'émettre jusqu'à 217.195 (deux cent dix-sept mille cent quatre-vingt-quinze) warrants convertibles en Parts Privilégiées de Catégorie X3 de la Société aux Investisseurs MCP, ces warrants seront gouvernés par un instrument de warrant (warrant instrument) émis par la Société (l'Instrument de Warrant) L'Assemblée décide en outre que le conseil de gérance de la Société est autorisé à émettre des warrants de temps en temps dans les limites décrites ci-dessus et de déterminer les termes et conditions de l'Instrument de Warrant, tel que le prix de souscription des warrants ici autorisés et leurs conditions d'exercice, y compris leur prix d'exercice.

L'Assemblée décide enfin de voter en faveur de l'adoption de toute résolution, si requise, à l'occasion de toute assemblée générale des associés de la Société réunie dans le but d'émettre des nouvelles Parts Privilégiées de Catégorie X3 à tout détenteur de warrants en cas d'exercice de ses warrants par ce dernier en conformité avec les conditions de l'Instrument de Warrant, de renoncer au droit de préemption le cas échéant, et de façon générale de s'assurer que les termes de l'Instrument de Warrant prennent effet, et de consécutivement augmenter le capital social de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, et/ou à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.,

agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR quatre mille huit cents (4.800,-) euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, que le présent acte a été établi en langue anglaise à la requête des parties comparantes, et qu'il est suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau, ledit Bureau a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, N. Tbatou, C. Donceel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29657. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098076/1822.

(100110541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Gestion GIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.003.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTION GIC S.A.R.L.

ANTANI S.A.R.L.

Signatures

Gérant de Société

Référence de publication: 2010092321/14.

(100101833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

ZL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 68.262.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010092167/12.

(100102146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Ristorante-Pizzeria "Il Basilico" S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 153.997.

Première résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Angelo DI TURI de sa qualité de gérant technique avec effet au 18 juin 2010. Monsieur Angelo DI TURI cesse donc ses activités de gérant technique de la société avec effet au 18.06.2010.

Deuxième résolution

Est nommé nouvelle gérante technique, à partir du 18.06.2010, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances: Madame Francesca PERNIOLA, née le 22.11.1951 à Santeramo in Colle (I), demeurant à L-9355 Bettendorf, route de Diekirch 34.

Bettendorf, le 21 juin 2010. Francesca PERNIOLA / Alessandra LUISI / Anna Maria LUISI / Angelo DI TURI.

Référence de publication: 2010092199/15.

(100099902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

a-part s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9030 Warken, 42, Cité Waarkdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.049.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010092201/12.

(100101064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010, les actionnaires de la société Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A.' ont décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseurs d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010092202/13.

(100101099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Brysam Lux (Colombia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.162.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 12 mars 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 12 mars 2010, Brysam Global Partners (AV-I), L.P. a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société J.P. Morgan International Finance Limited, avec siège social à 500 Stanton Christiana Road, Newark, Delaware 19713, Etats Unis d'Amérique enregistré sous le numéro RSSD906915 auprès de la Federal Reserve Bank of New York.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010092209/18.

(100101297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Beech Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.327.

—
EXTRAIT

L'adresse de Madame Anne BEAUFOUR, administrateur A1 de la Société, a été modifiée et devra se lire comme suit:
Villas du Bochet, 18, CH-1815 CLARENS
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010092207/13.

(100101055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Lux Cem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 136.186.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 7 juin 2010, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à sa nouvelle adresse au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010092232/15.

(100101299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Made By Dan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 42, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 95.287.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010092234/12.

(100101061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Opalon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.989.

—
Extrait du procès verbal des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 juin 2010:

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 65, rue des Romains L-8041 Strassen au 182, route d'Arlon L-8010 Strassen à compter du 15 mai 2010.

Strassen, le 30 mai 2010.

Pour extrait conforme

Guillaume BERNARD

Expert-Comptable

Référence de publication: 2010092240/15.

(100101105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

SCHANCK Fredy s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 29, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.771.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} juillet 2010

Que le siège social de la société est transféré du maison 62 C, L-9972 Lieler au 29, Hauptstrooss L-9972 Lieler.

Lieler, le 1^{er} juillet 2010.*Pour la société*

SCHANCK FREDY / STEINMETZ Ernestine

Référence de publication: 2010092252/12.

(100100953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

PALMYRA REAL ESTATES S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.198.

—
Hiermit kündigen wir den mit der PALMYRA REAL ESTATES S.A. Luxembourg (R.C. B 137.198 Luxembourg) am 19.03.2008 abgeschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 01.07.2010 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 30.06.2010.

FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

NASRI

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010092241/15.

(100101450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Aqueduct Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.631.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010092267/10.

(100102196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Prentel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.969.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2010:

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010092243/20.

(100101130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 204, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

Les comptes consolidés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092311/9.

(100101889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

LX Priv, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 140.395.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1990 du 14 août 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juillet 2010.

LX PRIV

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010092363/15.

(100102414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 996.325,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.637.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 juin 2009 de sa société mère, SOLERA HOLDINGS, UNC - SLH ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092269/13.

(100102197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

AddSorb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.157.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092270/11.

(100101835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

ALESRAA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 108.197.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092272/10.

(100102327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Algohal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 148.101.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092273/10.

(100102079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

VILLA DE SHANGHAI, Restaurant Chinois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 8, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 48.742.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010092429/9.

(100102437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Tacit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 99.110.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 364 du 2 avril 2004.
Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 202 du 7 mars 2005, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 509 du 30 mai 2005, et en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 001 du 7 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juillet 2010.

TACIT INVESTMENTS S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2010092415/20.

(100102406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Angefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 88.770.

Le bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010092277/12.

(100101837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 15, rue du Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 36.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092282/10.

(100101857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Artos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.799.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARTOS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010092283/12.

(100102354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 37.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092285/10.

(100101869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Autopolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 30.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092286/10.

(100101862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Banice Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 87, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 juillet 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010092287/12.

(100102089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Baypoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010092288/12.

(100102211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafbruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 38.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092294/10.

(100101864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Boucherie Meyrer S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 32, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 55.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juillet 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010092289/12.

(100101990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Capital Dynamics S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.913.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Andrew Gresham.

Référence de publication: 2010092290/11.

(100102263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Clarins Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.384.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, SOCIETE FINANCIERE F.C. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092292/13.

(100102203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.559.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092295/10.

(100101851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Dekan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.200.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEKAN S.A.

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Guy HORNICK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010092300/13.

(100102120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

D.B.C., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010092296/10.

(100102218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Dexia Life & Pensions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Michel WOHL / Geert VAN DEN BROECK

Member of the Management Board / Member of the Management Board

Référence de publication: 2010092297/12.

(100102448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

DSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010092303/10.

(100102221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Dubaian Investment Opportunity SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 132.130.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010092304/12.

(100102313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Dumfries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.259.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092305/10.

(100102047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Dynamic Motors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010092306/11.

(100101860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Eastern Europe Real Estate Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.810.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010092307/11.

(100102312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

ELFIN S.r.l. - S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.076.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELFIN S.R.L. - S.À.R.L.
Angelo DE BERNARDI
Gérant De Société

Référence de publication: 2010092308/13.

(100101836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Endrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.705.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092309/10.

(100102116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

e-Kenz, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 137.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092435/9.

(100103470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Fracasse, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092316/10.

(100102215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Findexa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 68.769.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.546.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, Eniro AB ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092313/13.

(100102189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Gania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.685.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092318/10.

(100102110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

A.A.H. Assurances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.448.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le trente juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Renée FRÉART, agent d'assurances, née à Elisabethville (Congo), le 25 septembre 1946, demeurant à L-1452 Luxembourg, 26, rue Theodore Eberhard.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "A.A.H. Assurances".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la commune du siège social, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à la favoriser et à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- Euros) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du gérant est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés. En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associée unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les 100 parts sociales ont été souscrites par la comparante Madame Renée Fréart, prénommée.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950, EUR).

Assemblée générale

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. FREART, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29992. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099806/71.

(100112643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

VALLE SERENA S.à r.l. en liquidation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.423.

DECLARATION

Le soussigné Monsieur Anacleto PROIETTI, en sa qualité de liquidateur de la société VALLE SERENA Srl atteste par la présente que lors de la liquidation de ZIPPO PARTECIPAZIONI Srl, les 94 parts sociales de la société on été transférées à la société ELLE DUE GROUP LIMITED ayant son siège social à Charlotte House 1st Floor Shirley and Charlotte Street Nassau Bahamas

Les nouveaux associés de la société sont donc:

- ELLE DUE GROUP LIMITED 94 parts sociales
- Monsieur Franco CHAMONAL 31 parts sociales

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Anacleto PROJETTI.

Référence de publication: 2010092723/16.

(100103492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.046.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010092319/12.

(100101810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Gestion J.P. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.769.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTION JP S.C.A.

GESTION GIC S.À.R.L.

Signatures

GÉRANT-ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Référence de publication: 2010092322/13.

(100101838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Gestion Magma S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.623.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTION MAGMA S.C.A.

MARFI S.à.r.l.

Signatures

Gérant-Associé Commandité

Référence de publication: 2010092323/13.

(100101839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Investment Opportunities Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.423.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Investment Opportunities Fund SICAV-FIS

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2010092350/14.

(100102135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092330/10.

(100101919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Hutchison Milan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 117.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092331/10.

(100101934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 82.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092332/10.

(100101913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Groupe Wenmec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.599.

Le bilan au 30/04/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010092327/10.

(100102004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Nicoletta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.055.

Les comptes annuels au 12 Avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nicoletta International S.A.

Pierre Stemper / Naim Gjonaj

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010092376/13.

(100101983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.